



## CONVOCACTION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal se réunira, salle de conseil de Dinan Agglomération (8 boulevard Simone Veil à Dinan), le **JEUDI 11 JUILLET 2024**, en séance publique, à 19h30, aux fins de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après. La séance sera retransmise par vidéo.

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 mai 2024
  
- 1. FINANCES – Budget 2024 – Décision modificative n°1
- 2. FINANCES - Vente d'un bien mobilier (voiture)
- 3. VOIRIE - Constitution d'un groupement de commande entre les villes de Dinan et de Lanvallay pour la mise en place de feux de circulation pour le franchissement du pont de Léhon
- 4. CUISINE CENTRALE – Adhésion au réseau AGORES
- 5. ENFANCE JEUNESSE - Renouvellement de la labellisation de la Structure Info Jeunes pour la période 2024-2030
- 6. AFFAIRES SCOLAIRES - RASED – Participation financière des communes pour l'année scolaire 2023-2024
- 7. AFFAIRES SCOLAIRES - Convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail (ENT- école) – Années 2023-2024-2025
- 8. VIE ASSOCIATIVE – Subvention exceptionnelle au profit de l'association « IME Les Vallées »
- 9. PATRIMOINE - Adhésion à l'association « Bouclier Bleu France »
- 10. PATRIMOINE - Projet de chargé d'inventaire des patrimoines (Ville de Dinan / Ville de Dinard PNR Vallée de la Rance - Côte d'Émeraude)
- 11. ATTRACTIVITE – Autorisation de tournage ITV Studio France – Convention entre la Ville et ITV
- 12. AFFAIRES IMMOBILIERES – Convention pour le remboursement des frais de diagnostic de pollution du site de construction de la piscine de centralité
- 13. AFFAIRES IMMOBILIERES – Acquisition d'une parcelle auprès de M. HOUNOU-RAMBERT - Chemin pédestre reliant le port au quartier de la Fontaine des Eaux

14. AFFAIRES IMMOBILIERES – rue Beaumanoir - Acquisition de la parcelle cadastrée section AV n°82 par prescription acquisitive
15. URBANISME - Dénominations de voies
16. RESSOURCES HUMAINES - Convention de partenariat relative à des formations professionnelles
17. RESSOURCES HUMAINES – Revalorisation des indemnités horaires versées aux guides conférenciers – Agents vacataires - Rectification d'une erreur matérielle (délibération n°18 du 23 mars 2023)
18. RESSOURCES HUMAINES – Revalorisation des prestations d'action sociale versées directement par la Ville
19. CIMETIERE – Compte-rendu des délivrances et des reprises des concessions funéraires
20. PREVENTION DES RISQUES – Plan communal de sauvegarde (PCS) – Modification du Comité de pilotage
21. CONSEIL MUNICIPAL – Compte-rendu des décisions prises par le maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal

Fait en l'Hôtel de Ville de Dinan,

Le 4 juillet 2024,  
Le Maire,  
Didier LECHIEN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'DL', written over a horizontal line.

**LISTE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 JUILLET 2024**

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, jeudi 11 juillet 2024, à 19h30, en la salle de Conseil de Dinan Agglomération (8 bd Simone Veil - Dinan), lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 4 juillet 2024.

|  |                      |
|--|----------------------|
| <p>➤ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 mai 2024</p>   |                      |
| <p>1. FINANCES – Budget 2024 – Décision modificative n°1</p>   | <p>1. Approuvée</p>  |
| <p>2. FINANCES - Vente d'un bien mobilier (voiture)</p>  | <p>2. Approuvée</p>  |
| <p>3. VOIRIE - Constitution d'un groupement de commande entre les villes de Dinan et de Lanvallay pour la mise en place de feux de circulation pour le franchissement du pont de Léhon</p> | <p>3. Approuvée</p>  |
| <p>4. CUISINE CENTRALE – Adhésion au réseau AGORES</p>   | <p>4. Approuvée</p>  |
| <p>5. ENFANCE JEUNESSE - Renouvellement de la labellisation de la Structure Info Jeunes pour la période 2024-2030</p>  | <p>5. Approuvée</p>  |
| <p>6. AFFAIRES SCOLAIRES - RASED – Participation financière des communes pour l'année scolaire 2023-2024</p>   | <p>6. Approuvée</p>  |
| <p>7. AFFAIRES SCOLAIRES - Convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail (ENT- école) – Années 2023-2024-2025</p>                           | <p>7. Approuvée</p>  |
| <p>8. VIE ASSOCIATIVE – Subvention exceptionnelle au profit de l'association « IME Les Vallées »</p>   | <p>8. Approuvée</p>  |
| <p>9. PATRIMOINE - Adhésion à l'association « Bouclier Bleu France »</p>   | <p>9. Approuvée</p>  |
| <p>10. PATRIMOINE - Projet de chargé d'inventaire des patrimoines (Ville de Dinan / Ville de Dinard PNR Vallée de la Rance - Côte d'Émeraude)</p>  | <p>10. Approuvée</p> |
| <p>11. ATTRACTIVITE – Autorisation de tournage ITV Studio France – Convention entre la Ville et ITV</p>  | <p>11. Approuvée</p> |
| <p>12. AFFAIRES IMMOBILIERES – Convention pour le remboursement des frais de diagnostic de pollution du site de construction de la piscine de centralité</p>                               | <p>12. Approuvée</p> |
| <p>13. AFFAIRES IMMOBILIERES – Acquisition d'une parcelle auprès de M. HOUNOU-RAMBERT - Chemin pédestre reliant le port au quartier de la Fontaine des Eaux</p>                            | <p>13. Approuvée</p> |

|   |               |
|---|---------------|
| 14. AFFAIRES IMMOBILIERES – rue Beaumanoir - Acquisition de la parcelle cadastrée section AV n°82 par prescription acquisitive  | 14. Approuvée |
| 15. URBANISME - Dénominations de voies  | 15. Approuvée |
| 16. RESSOURCES HUMAINES - Convention de partenariat relative à des formations professionnelles  | 16. Approuvée |
| 17. RESSOURCES HUMAINES – Revalorisation des indemnités horaires versées aux guides conférenciers – Agents vacataires - Rectification d’une erreur matérielle (délibération n°18 du 23 mars 2023) | 17. Approuvée |
| 18. RESSOURCES HUMAINES – Revalorisation des prestations d’action sociale versées directement par la Ville  | 18. Approuvée |
| 19. CIMETIERE – Compte-rendu des délivrances et des reprises des concessions funéraires   | 19. Approuvée |
| 20. PREVENTION DES RISQUES – Plan communal de sauvegarde (PCS) – Modification du Comité de pilotage   | 20. Approuvée |
| 21. CONSEIL MUNICIPAL – Compte-rendu des décisions prises par le maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal   | 21. Approuvée |
| <p>Les délibérations sont consultables en ligne sur <a href="http://www.dinan.fr">www.dinan.fr</a></p>  |               |
| <p>Publié le 12 juillet 2024</p>  |               |

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU JEUDI 11 JUILLET 2024**

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, **jeudi 11 juillet à 19h30**, en la salle de Conseil de Dinan Agglomération (8 bd Simone Veil - Dinan), lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 4 juillet 2024.

**Didier LECHIEN**

Le procès-verbal de la séance du 11 avril dernier appelle-t-il des observations de votre part ? Je n'en vois pas, je considère donc qu'il est adopté.

Nous passons à l'ordre du jour.

**Affaire n°1**

---

**L'an deux mil vingt-quatre, le 11 juillet**

Sur convocation en date du 4 juillet 2024, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil - Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

**Membres en exercice** : 35

**ETAIENT PRESENTS** : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Joëlle LE GUIFFANT, Christine MASSART, Nathalie MALIDOR, Matthieu JOUNEAU, Lydie PATRY, Charles HOUZE, Odile MIEL-GIRESSE, Cécile PARIS, Dominique ORHANT, Anne-Sophie GUILLEMOT, Maxime SACHET, Chantal BOULOUX, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Patrick CRENAULT, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Erwan BEAUDOUIN.

**ETAIENT EXCUSES** : Stéphanie MEAL (pouvoir à René DEGRENNE), Yannick HELLIO (pouvoir à Charles HOUZE), Françoise DESPRES (pouvoir à Didier LECHIEN), Guy BADOUAL (pouvoir à Nathalie MALIDOR), Christiane SOQUET (pouvoir à Laurence LE DU-BLAYO), Jérémie MENAR (pouvoir à Christelle BOUVIER), Stella CORBES (pouvoir à Soilihi ABOUDOU), Gérard de MELLON (sans pouvoir), Didier DERU (retard), David BRUNET (retard).

**VOTANTS** : 32

**SECRETAIRE** : Anne- Sophie GUILLEMOT

\*  
\* \*

**VOIRIE - Constitution d'un groupement de commande entre les villes de Dinan et de Lanvallay pour la mise en place de feux de circulation pour le franchissement du pont de Léhon**

Rapporteur : René DEGRENNE

Le franchissement du pont de Léhon a souvent posé des difficultés, entraînant parfois des conflits entre automobilistes pour de nombreuses raisons : manque de visibilité de part et d'autre, étroitesse des accès, configuration côté Lanvallay avec un accès au parking du halage juste avant le pont, et une fréquentation importante par les automobilistes, piétons et cyclistes (proximité de chemins de randonnée, itinéraires cyclistes et site remarquable).

Après divers échanges entre les représentants des communes, les riverains et les usagers, une solution provisoire de feux alternatifs a été testée depuis l'été 2023. Cet aménagement ayant permis d'apaiser la circulation, les deux communes ont décidé de pérenniser cette solution en installant des feux de circulation tricolores.

Pour cette mise en œuvre, il est nécessaire de passer un marché comprenant :

- La fourniture et la pose de 3 feux de circulation tricolores (à Dinan : Quai du Val de Rance ; à Lanvallay : rue Anne et sortie du parking du halage) ;
- Le contrat de maintenance de ces 3 feux.

En raison de l'objet même du marché (travaux se déroulant sur les deux communes), mais aussi pour optimiser et rationaliser la procédure de passation, il est proposé de constituer un groupement de commande en application des articles L2113-6 à L2113-8 du code de la commande publique, pour la passation du marché de travaux et de maintenance associé.

\*  
\* \*

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L2113-6 à L2113-8,

Considérant la volonté des deux communes de mettre en place des feux tricolores de part et d'autre du pont de Léhon,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- 1- **D'APPROUVER** le principe de la constitution d'un groupement de commande tel qu'exposé ci-dessus,
- 2- **D'APPROUVER** le projet de groupement de commande tel que joint en annexe,
- 3- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande, et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*René Degrenne présente le rapport.*

**Didier LECHIEN**

Est-ce qu'il y a des questions sur cette affaire ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? Des oppositions ? Non, il en est donc ainsi décidé. Je vous remercie.

## **Affaire n°2**

---

### **L'an deux mil vingt-quatre, le 11 juillet**

Sur convocation en date du 4 juillet 2024, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

**Membres en exercice** : 35

**ETAIENT PRESENTS** : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Joëlle LE GUIFFANT, Christine MASSART, Nathalie MALIDOR, Matthieu JOUNEAU, Lydie PATRY, Charles HOUZE, Odile MIEL-GIRESSE, Cécile PARIS, Dominique ORHANT, Anne-Sophie GUILLEMOT, David BRUNET, Maxime SACHET, Chantal BOULOUX, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Patrick CRENAULT, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Erwan BEAUDOUIN.

**ETAIENT EXCUSES** : Stéphanie MEAL (pouvoir à René DEGRENNE), Yannick HELLIO (pouvoir à Charles HOUZE), Françoise DESPRES (pouvoir à Didier LECHIEN), Guy BADOUAL (pouvoir à Nathalie MALIDOR), Christiane SOQUET (pouvoir à Laurence LE DU-BLAYO), Jérémie MENAR (pouvoir à Christelle BOUVIER), Stella CORBES (pouvoir à Soilihi ABOUDOU), Gérard de MELLON (sans pouvoir), Didier DERU (retard).

**VOTANTS** : 33

**SECRETAIRE** : Anne- Sophie GUILLEMOT

\*  
\* \*

### **CUISINE CENTRALE - ADHESION AU RESEAU AGORES**

Rapporteur : Maxime SACHET

Fondée à l'initiative de professionnels de la restauration municipale en 1986, AGORES fédère ses membres autour d'une ambition forte : « proposer une restauration territoriale moderne, citoyenne et de qualité au plus grand nombre ».

AGORES compte plus de 1 000 adhérents, tous professionnels de la restauration publique territoriale et médico-sociale. Répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain et des DROM-COM, ils sont engagés dans une logique de mutualisation des compétences faisant fi des distances. Réseau de veille et d'échange, l'association se place dans une logique de service auprès de ses adhérents : elle les accompagne et les représente.

AGORES défend une restauration collective fondée sur le concept de « qualité globale ». Il faut entendre par celui-ci l'exigence qualité appliquée à toute la chaîne de production et de service dans une dynamique d'amélioration continue englobant tous les aspects de la restauration publique (formation des personnels, hygiène, nutrition et sécurité, qualité et organisation des repas, surveillance, information des familles, rôle social et éducatif...).

Forts d'une expérience de terrain partagée, ses membres investissent leurs compétences et expertises sur toutes les problématiques liées aux métiers de la restauration publique. Les services peuvent donc les contacter pour tout besoin. Du fait d'une dynamique de réseau,

les savoirs et savoir-faire sont mutualisés dans une logique d'amélioration continue du service public.

Au-delà de la logique de réseau et de partage, rejoindre l'association AGORES, c'est également avoir accès à des ressources documentaires et à la mutualisation d'expériences nécessaires pour faire avancer nos projets. A titre d'exemples, le renouvellement des marchés publics d'achat des denrées alimentaires devra permettre d'accentuer l'approvisionnement en circuits courts et auprès de producteurs et fournisseurs locaux, ou encore la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'amélioration des objectifs des lois Egalim et Climat et Résilience, et autres évolutions du service municipal de restauration collective.

AGORES favorise les temps d'échanges entre acteurs de la restauration collective territoriale pour mutualiser les savoirs, développer les compétences et, plus largement, mobiliser les énergies. Cette dynamique d'amélioration continue s'appuie sur des outils très concrets : Extranet, revue, mailings adhérents, veille réglementaire, annuaire local des adhérents et partenaires pour susciter les échanges, rencontres régulières (exemple : réunion régionale organisée à la cuisine centrale de Dinan le 10 avril 2024). Sans compter l'accès aux réseaux partenaires pour aider au montage de projets de terrain.

L'adhésion (avec 2 accès aux plateformes) s'élève à 100 € par an.

\*  
\* \*

Vu l'avis favorable de la commission Transition Écologique et Aménagements en date du 27 juin 2024,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

1. **D'APPROUVER** l'adhésion au réseau AGORES ;
2. **D'ENGAGER** les budgets nécessaires ;
3. **D'AUTORISER** M. le Maire, ou son représentant, à signer les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

*Maxime SACHET présente le rapport.*

**Didier LECHIEN**

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ? Je n'en vois pas. Il en est ainsi décidé. Je vous remercie.

### **Affaire n°3**

---

**L'an deux mil vingt-quatre, le 11 juillet**

Sur convocation en date du 4 juillet 2024, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

**Membres en exercice** : 35



**ETAIENT PRESENTS** : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Didier DERU, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Joëlle LE GUIFFANT, Christine MASSART, Nathalie MALIDOR, Matthieu JOUNEAU, Lydie PATRY, Charles HOUZE, Odile MIEL-GIRESSE, Cécile PARIS, Dominique ORHANT, Anne-Sophie GUILLEMOT, David BRUNET, Maxime SACHET, Chantal BOULOUX, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Patrick CRENAULT, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Erwan BEAUDOUIN.

**ETAIENT EXCUSES** : Stéphanie MEAL (pouvoir à René DEGRENNE), Yannick HELLIO (pouvoir à Charles HOUZE), Françoise DESPRES (pouvoir à Didier LECHIEN), Guy BADOUAL (pouvoir à Nathalie MALIDOR), Christiane SOQUET (pouvoir à Laurence LE DU-BLAYO), Jérémie MENAR (pouvoir à Christelle BOUVIER), Stella CORBES (pouvoir à Soilihi ABOUDOU), Gérard de MELLON (sans pouvoir).

**VOTANTS** : 34

**SECRETAIRE** : Anne- Sophie GUILLEMOT

\*  
\* \*

### **ENFANCE JEUNESSE - Renouveau de la labellisation de la Structure Info Jeunes pour la période 2024-2030**

Rapporteur : Brigitte BALAY-MIZRAHI

L'Information Jeunesse est une mission de service public définie et garantie par l'État, au nom duquel, la Région attribue le label aux structures pour une durée de six ans.

La Structure Info Jeunes (SIJ), créée en 2017, est intégrée à l'Atelier du 5 Bis, centre social municipal de la ville de Dinan. Elle a pour objectif de fournir un accès à l'information à un large public de jeunes, sans discrimination, gratuitement et anonymement, conformément à la Charte européenne de l'information jeunesse du 27 avril 2018.

En 2023, la SIJ de Dinan a accueilli 80 jeunes en entretiens individuels et touché 1 340 personnes lors des « aller vers » et des actions collectives.

La Structure Info Jeunes est un lieu d'information, d'écoute et d'animation permettant de développer des actions de service auprès des jeunes de 15 à 25 ans :

- **Lieu d'information et de documentation** sur diverses thématiques : enseignement et formation, métiers, emploi, accès aux droits, logement, santé, mobilités internationales ;
- **Lieu d'actions et d'animations** :
  - Participation aux forums sur les emplois saisonniers, découverte des métiers, mobilités internationales ;
  - Ateliers d'information collective (baby-sitting, BAFA...);
  - Interventions de prévention auprès des jeunes sur les relations affectives et sexuelles, les conduites à risque, l'estime de soi, et le bien-être, en partenariat avec des acteurs locaux (Mission Locale, organismes de

formation, établissements scolaires, associations, services municipaux ou communautaires) ;

- **Lieu d'accompagnement individuel ou collectif de projet :**
  - Aide à la réalisation de CV et de lettres de motivation ;
  - Accompagnement des projets des jeunes et des associations de jeunes ;
  - Bourse Initiatives Jeunes ;
- **Lieu de services :**
  - Information et suivi du fichier baby-sitting ;
  - Dispositif "Mission argent de poche".

\*  
\* \*

Vu l'avis favorable de la commission Services aux Habitants et Solidarités en date du mercredi 19 juin 2024,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **D'APPROUVER** le renouvellement de la labellisation de la Structure Info Jeunes pour la période 2024-2030, nécessaire à la prise en compte du dossier de relabellisation par la Région.

*Brigitte BALAY-MIZRAHI présente le rapport.*

**Didier LECHIEN**

Y a-t-il des questions ?

**Erwan BEAUDOUIN**

Monsieur le maire, chers collègues, la structure Info-Jeunesse est un outil indispensable pour notre territoire. Nous sommes très heureux de sa mise en place en 2017 et du renouvellement de cette convention. Le nombre de 80 jeunes qui ont été accompagnés individuellement en 2023 prouve toute l'importance d'un tel espace de ressources sur notre commune. On ne peut cependant pas limiter une politique jeunesse à un espace de ressources et de documentation. Dinan est une ville jeune qui accueille quotidiennement près de 5000 collégiens et lycéens venus de tous les territoires de Dinan-Agglomération. Il nous semble que notre ville manque d'un équipement d'accueil spécifique pour ces nombreux adolescents, dans l'esprit d'une MJC. Un tel équipement permettrait, autour de diverses activités sportives, culturelles et de loisirs, de toucher de nombreux jeunes, de contribuer à leur orientation et à leur éducation, et de les accompagner également dans leurs problématiques de santé et dans leurs différents projets. La piscine des Canetons sera prochainement désaffectée lorsque la nouvelle piscine de centralité du stade Maurice Benoist sera inaugurée. Située à proximité du lycée de la Fontaine des Eaux et de la Maison des Associations, ne pourrait-elle pas devenir un lieu d'accueil jeunesse ouvert permettant aux lycéens et aux collégiens de se rencontrer dans un espace couvert et chauffé, d'y trouver un accompagnement professionnel permettant de favoriser et d'accompagner leurs projets ? Un tel équipement bénéficierait à l'ensemble des jeunes du pays de Dinan qui y viennent quotidiennement. Elle pourrait donc faire l'objet d'une politique partagée entre la ville de Dinan et Dinan Agglomération.

**Didier LECHIEN**

Est-ce qu'il y a d'autres questions, d'autres remarques ?

**Brigitte BALAY-MIZRAHI**

C'est vrai que c'est un dossier qui n'est pas le mien, mais l'idée est bonne. Cela viendra en temps et en heure, je pense, quand on s'attaquera justement aux différentes piscines.

**Anne-Sophie GUILLEMOT**

Je vais répondre en ma qualité de présidente de la Mission Locale. Effectivement, c'est le rôle d'une mairie de penser à sa jeunesse. Mais il y a aussi des structures à côté et le milieu associatif qui œuvrent pour cela. Il ne faut pas l'oublier, avec une reconnaissance de ce qui est fait. Pour ce qui est de la Mission Locale, elle intervient sur le champ de l'insertion, de l'emploi et de la formation. Donc, quand vous parliez d'aspect professionnel et d'insertion, je pense que la Mission Locale joue son rôle pour les Dinannais, mais aussi pour tous les jeunes du territoire du pays de Dinan. Nous venons également d'ouvrir un PAEJ (Point Accueil et Écoute Jeunes), ce qui représente un risque financier que la Mission Locale a pris. C'était un choix politique fort que j'ai pris en tant que présidente de la Mission Locale. Ce PAEJ traite des questions de santé de manière similaire à la Mission Locale, en offrant une première entrée santé avec des orientations vers des services psychiatriques ou de pédopsychiatrie si nécessaire. Parfois, cela peut aussi amener à des signalements ou à des solutions plus simples, en répondant au mal-être, surtout avec les problématiques de santé mentale exacerbées depuis le Covid. Aujourd'hui, les jeunes ont beaucoup de mal à créer des liens sociaux avec les autres. C'est un problème complexe, reconnu dans des rapports de sénateurs, au point que la santé mentale des jeunes a été proposée comme première cause nationale. Les circonstances actuelles ont gelé ces projets, mais la Ville a sa part à faire pour la jeunesse. Il est important de bien travailler de manière partenariale et de s'appuyer sur le réseau associatif, surtout en cette période de rareté de l'argent public. J'entends que vous parlez de ce que la Ville pourrait faire, mais il y a aussi d'autres structures qui œuvrent pour la jeunesse. Il faut faire attention à ne pas créer de doublons et bien étudier ce que nous voulons pour la Ville. Sur les questions de l'emploi, de l'insertion, de la citoyenneté et de la santé, les jeunes sont pris en charge, entre autres, par ce que propose la Mission Locale et par de nombreuses autres associations qui œuvrent sur le territoire.

**Didier LECHIEN**

Merci, dont l'atelier du 5 bis, qui fait aussi la même chose. Pas d'autres questions, pas d'autres remarques ? Je suppose qu'il n'y a pas d'opposition sur le renouvellement de ce label. Très bien, je vous remercie. Il en est ainsi décidé.

**Affaire n°4**

---

**L'an deux mil vingt-quatre, le 11 juillet**

Sur convocation en date du 4 juillet 2024, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

**Membres en exercice** : 35

**ETAIENT PRESENTS** : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Didier DERU, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Joëlle LE GUIFFANT, Christine MASSART, Nathalie MALIDOR,

Matthieu JOUNEAU, Lydie PATRY, Charles HOUZE, Odile MIEL-GIRESSE, Cécile PARIS, Dominique ORHANT, Anne-Sophie GUILLEMOT, David BRUNET, Maxime SACHET, Chantal BOULOUX, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Patrick CRENAULT, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Erwan BEAUDOUIN.

**ETAIENT EXCUSES** : Stéphanie MEAL (pouvoir à René DEGRENNE), Yannick HELLIO (pouvoir à Charles HOUZE), Françoise DESPRES (pouvoir à Didier LECHIEN), Guy BADOUAL (pouvoir à Nathalie MALIDOR), Christiane SOQUET (pouvoir à Laurence LE DU-BLAYO), Jérémie MENAR (pouvoir à Christelle BOUVIER), Stella CORBES (pouvoir à Soilihi ABOUDOU), Gérard de MELLON (sans pouvoir).

**VOTANTS** : 34

**SECRETARE** : Anne- Sophie GUILLEMOT

\*  
\* \*

### **AFFAIRES SCOLAIRES - RASED - Participation financière des communes pour l'année scolaire 2023-2024**

Rapporteur : Brigitte BALAY-MIZRAHI

Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) est un dispositif de l'Education Nationale destiné à soutenir les élèves en difficulté et à prévenir le risque d'échec scolaire par des interventions sur le lieu de scolarisation.

Le RASED intervient sur les communes de la circonscription du secteur Roger Vercel pour Dinan Nord et du secteur Broussais pour Dinan Sud. Il dispense des aides spécialisées aux élèves d'écoles maternelles et élémentaires en grande difficulté. Ces aides sont pédagogiques ou éducatives.

La rémunération des psychologues scolaires exerçant dans ces réseaux est à la charge du ministère de l'Education Nationale. Dans le cadre de leurs missions, ces psychologues ont besoin de fournitures et de divers matériels (jeux, livres, matériel pédagogique) ; un équipement informatique et téléphonique est aussi nécessaire.

A ce jour, les psychologues scolaires sont rattaché(e)s administrativement à l'école de La Ruche pour le RASED Nord et à l'école Mosaïque pour le RASED Sud. La ville de Dinan met à leur disposition, à titre gratuit, des bureaux au sein de ses écoles et prend à sa charge les dépenses de fonctionnement suivantes : fluides, ligne téléphonique et internet, chauffage et entretiens des locaux, frais postaux. Elle a également à sa charge les dépenses d'outil psychotechniques (matériel de plus de 2 000€ à renouveler en alternance tous les 2 ans), protocoles de test psychotechnique, matériel informatique, consommables...

Le budget annuel du RASED est estimé à 2 700 €.

Le conseil municipal doit délibérer chaque année sur la participation à solliciter auprès des communes de la circonscription, au vu du tableau des effectifs des classes maternelles et élémentaires non-dinannaises, fourni tous les ans par les services des Inspections Académiques Nord et Sud.

Pour l'année scolaire 2023-2024, il est proposé à ces communes d'apporter une contribution s'élevant à 1 € par élève et par an, soit un montant de 2 758 €. Les contributions demandées sont répertoriées dans le tableau suivant :

**RASED - SECTEURS ROGER VERCEL ET BROUSSAIS  
EFFECTIFS DES ECOLES PUBLIQUES - ANNEE SCOLAIRE 2023/2024**

|   |        |
|---|--------|
| <i>Contribution par enfant scolarisé en école publique/an</i> | 1,00 € |
|---|--------|

| COMMUNES MEMBRES DU RASED                        | EFFECTIFS    | PARTICIPATION     |
|--|--------------|-------------------|
| <b>RASED NORD - SECTEUR ROGER VERCEL - DINAN</b> |              |                   |
| CALORGUEN  | 67           | 67,00 €           |
| DINAN  | 340          | 340,00 €          |
| LANVALLAY  | 307          | 307,00 €          |
| LES CHAMPS GERAUX                                | 59           | 59,00 €           |
| SAINT HELEN                                      | 107          | 107,00 €          |
| TADEN - TRELAT                                   | 164          | 164,00 €          |
| <b>Total secteur Roger Vercel - Dinan</b>        | <b>1 044</b> | <b>1 044,00 €</b> |
| <b>RASED SUD - SECTEUR BROUSSAIS - DINAN</b>     |              |                   |
| AUCALEUC   | 99           | 99,00 €           |
| BOBITAL  | 145          | 145,00 €          |
| BRUSVILY   | 85           | 85,00 €           |
| DINAN  | 194          | 194,00 €          |
| LE HINGLE  | 90           | 90,00 €           |
| LEHON DINAN                                      | 198          | 198,00 €          |
| PLELAN LE PETIT                                  | 190          | 190,00 €          |
| QUEVERT  | 265          | 265,00 €          |
| SAINT-CARNE                                      | 107          | 107,00 €          |
| TRELIVAN   | 169          | 169,00 €          |
| TREVRON  | 40           | 40,00 €           |
| VILDE GUINGALAN                                  | 132          | 132,00 €          |
| <b>Total secteur Broussais - DINAN</b>           | <b>1 714</b> | <b>1 714,00 €</b> |

\*  
\* \*

Vu l'avis favorable de la commission Services aux Habitants et Solidarités du mercredi 19 juin,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

1. **DE POURSUIVRE** la gestion du budget RASED au sein de la ville de Dinan ;
2. **D'ACTER** la contribution de la ville de Dinan pour un montant de 534 € ;
3. **D'AUTORISER** M. le Maire à émettre des titres à destination des communes bénéficiant du RASED, pour la quote-part leur revenant ;
4. **D'AUTORISER** M. le Maire à régler les factures du RASED de Dinan Nord et Dinan Sud, à hauteur du budget annuel établi au regard des critères susmentionnés, et à signer tous documents s'y rapportant.

*Brigitte BALAY-MIZRAHI présente le rapport.*

**Didier LECHIEN**

Y a-t-il des questions sur cette affaire ? Je n'en vois pas. Il n'y a ni opposition ni abstention. Il en est ainsi décidé.

**Affaire n°5**

---

**L'an deux mil vingt-quatre, le 11 juillet**

Sur convocation en date du 4 juillet 2024, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

**Membres en exercice** : 35

**ETAIENT PRESENTS** : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Didier DERU, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Joëlle LE GUIFFANT, Christine MASSART, Nathalie MALIDOR, Matthieu JOUINEAU, Lydie PATRY, Charles HOUZE, Odile MIEL-GIRESSE, Cécile PARIS, Dominique ORHANT, Anne-Sophie GUILLEMOT, David BRUNET, Maxime SACHET, Chantal BOULOUX, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Patrick CRENAULT, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Erwan BEAUDOUIN.

**ETAIENT EXCUSES** : Stéphanie MEAL (pouvoir à René DEGRENNE), Yannick HELLIO (pouvoir à Charles HOUZE), Françoise DESPRES (pouvoir à Didier LECHIEN), Guy BADOUAL (pouvoir à Nathalie MALIDOR), Christiane SOQUET (pouvoir à Laurence LE DU-BLAYO), Jérémie MENAR (pouvoir à Christelle BOUVIER), Stella CORBES (pouvoir à Soilihi ABOUDOU), Gérard de MELLON (sans pouvoir).

**VOTANTS** : 34

**SECRETAIRE** : Anne- Sophie GUILLEMOT

\*  
\* \*

**AFFAIRES SCOLAIRES - Renouveau de la convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail (ENT- école) – Années 2023-2024-2025**

Rapporteur : David BRUNET

Afin de poursuivre le déploiement des équipements numériques et faciliter les échanges entre les différents interlocuteurs, la Ville a souhaité participer au déploiement d'un Espace Numérique de Travail (ENT) dans les quatre écoles publiques dinannaises.

Un ENT est un ensemble intégré de services numériques choisis et mis à disposition de tous les acteurs de la communauté éducative, d'un ou plusieurs établissements. Il constitue un point d'entrée unifié permettant à l'utilisateur d'accéder, selon son profil et son niveau d'habilitation, aux services et contenus numériques offerts.

Dans le cadre de la politique nationale de déploiement des ENT, la Région académique Bretagne et la Ville ont décidé de mettre en cohérence et en synergie leurs contributions

respectives pour favoriser le développement des usages, des outils et ressources numériques pour les élèves, leurs familles et les personnels dans les domaines liés à la pédagogie et à la vie de l'école, dans toutes ses dimensions.

Ce partenariat vise à :

- Assurer l'égalité des chances pour tous les élèves, en réduisant les fractures numériques et sociales ;
- Développer les compétences numériques de chacun, en lien avec les objectifs de certification Pix pour les élèves et Pix+Edu pour les personnels ;
- Encourager l'émergence de cultures numériques émancipatrices, par une pédagogie de projets interclasses et/ou inter-écoles ;
- Favoriser les échanges entre les différents partenaires de la communauté éducative, scolaire et périscolaire.

L'Espace numérique de travail a pour finalités :

- La gestion des ressources numériques distribuées aux élèves ;
- Le suivi des activités pédagogiques entre élèves et professeurs ;
- La relation école/famille ;
- La relation école/collectivité ;
- La publication de l'actualité des classes ;
- La gestion des activités périscolaires.

Le traitement des données à caractère personnel fera l'objet d'une convention avec la Région académique Bretagne.

L'abonnement sur 3 ans (2023-2024-2025) représente un montant total de 4 176 € TTC pour les quatre écoles.

\*  
\* \*

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

1. **DE VALIDER** la convention de partenariat pour le déploiement d'un Espace Numérique de Travail (ENT), présentée en annexe, pour les quatre écoles publiques de Dinan sur 2023, 2024, 2025 ;
2. **D'AUTORISER** M. le Maire, ou son représentant, à signer les documents afférents à ce projet.

*David BRUNET présente le rapport.*

**Didier LECHIEN**

Y a-t-il des questions sur cet environnement numérique de travail ? Je vous en prie.

**Clémence ESSEVAZ- ROULET**

Est-ce que vous pouvez nous donner le nom du prestataire s'il vous plaît ?

**David BRUNET**

Il s'agit de la plateforme One.

**Didier LECHIEN**

---

Autre question ? Non ? Pas d'abstention ? Je vous remercie. Il en est ainsi décidé.

## **Affaire n°6**

---

### **L'an deux mil vingt-quatre, le 11 juillet**

Sur convocation en date du 4 juillet 2024, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

**Membres en exercice** : 35

**ETAIENT PRESENTS** : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Didier DERU, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Joëlle LE GUIFFANT, Christine MASSART, Nathalie MALIDOR, Matthieu JOUNEAU, Lydie PATRY, Charles HOUZE, Odile MIEL-GIRESSE, Cécile PARIS, Dominique ORHANT, Anne-Sophie GUILLEMOT, David BRUNET, Maxime SACHET, Chantal BOULOUX, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Patrick CRENAULT, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Erwan BEAUDOUIN.

**ETAIENT EXCUSES** : Stéphanie MEAL (pouvoir à René DEGRENNE), Yannick HELLIO (pouvoir à Charles HOUZE), Françoise DESPRES (pouvoir à Didier LECHIEN), Guy BADOUAL (pouvoir à Nathalie MALIDOR), Christiane SOQUET (pouvoir à Laurence LE DU-BLAYO), Jérémie MENAR (pouvoir à Christelle BOUVIER), Stella CORBES (pouvoir à Soilihi ABOUDOU), Gérard de MELLON (sans pouvoir).

**VOTANTS** : 34

**SECRETAIRE** : Anne- Sophie GUILLEMOT

\*  
\* \*

## **FINANCES – Budget 2024 - Décision modificative n°1**

Rapporteur : Didier DERU

Considérant que les décisions modificatives permettent, en cours d'année, d'ajuster les ouvertures de crédits inscrites au budget primitif, soit par réaffectation de crédits disponibles, ou par l'inscription de recettes nouvelles,

Considérant les inscriptions budgétaires telles que proposées ci-dessous :

### **➤ BUDGET PRINCIPAL**

#### **1. Dépenses réelles de fonctionnement : +107 K€ (BP : 19.7 M€ => DM1 : 19,81 M€).**

- **FINANCES/INTENDANCE** +9 K€ : Contrat DECLIC marché denrées alimentaires,



- **VIE ASSOCIATIVE** +6.2 K€ dont +1.2 K€ pour subvention banque alimentaire (problème de versement en 2023 => versée à la banque alimentaire de Saint-Malo, récupérée depuis) et +5 K€ pour événements en lien avec les jeux olympiques/Terre de jeux 2024 (achats de goodies, prestation diffusion des JO...),
- **BATIMENTS** +5.8 K€ pour participation forfaitaire pour le financement de l'assainissement collectif Champ de course (Dinan Agglomération),
- **CITOYENNETE** +1.5 K€ pour l'organisation du scrutin des élections législatives,
- **CULTURE** +11.3 K€ dont 4.5 K€ pour la boutique du musée, +2.3 K€ pour le projet Parades de Lanternes (QPV) et +4.5 K€ supplémentaires sur matériels de conservation,
- **EDUCATION** +2.4 K€ dont 1,4 K€ pour matériel des écoles (réouverture + ouverture de classe) et 1 K€ pour partenariat ABSTATT (les élèves se rendent en Allemagne),
- **INFORMATIQUE** +26 K€ dont 23 K€ sur droits d'utilisation (2 K€ pour la messagerie Alinto, 15 K€ pour le logiciel LEGI marché, + syntec de +6% au lieu de +3% prévu) et +3 K€ pour clés de signature,
- **JURIDIQUE** +11 K€ Remboursement de frais à Dinan agglomération pour l'EREA - augmentation liée à une erreur de calcul des consommations (41 K€ au total),
- **PARKING** +2.8 K€ suite aux changements des tarifs de stationnement et téléchargement de la nouvelle tarification sur les horodateurs,
- **PATRIMOINE** +24.5 K€ dont +19.5 K€ pour le spectacle immersif (18 oct/3nov) et +5 K€ pour des animations sur le rempart Nord (visites insolites, spectacles, interventions ludiques et sportives),
- **POLICE MUNICIPALE** +6.5 K€ dont habillement d'un nouvel agent (+2 K€) et procédure insalubrité (4.5 K€).

**Recettes réelles de fonctionnement +113 K€ (BP : 21.54 M€ => DM1 : 21.65 M€).**

**En moins :**

- **FINANCES** -22 k€ suite à la notification du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

**En plus :**

- **CITOYENNETE** +30 K€ relatif aux concessions du cimetière (42 K€ déjà perçus, 40 K€ prévus),
- **CULTURE** +6 K€ relatif à la subvention de la BNP pour l'exposition dédiée à la Libération salle Mathurin-Monnier Bibliothèque (3 K€), +2,2 K€ produits de la boutique du Musée YJH et +2.3 K€ subvention QPV Parades des Lanternes. En revanche, subvention moindre qu'attendu pour le livre Le Pays de Dinan par l'Etat (-1.5 K€),
- **PARKING** +68 K€ Recettes en hausse +8 % par rapport à 2023 fin mai, avec une fréquentation en hausse de 6%,
- **PATRIMOINE** +26,5 K€ dont deux subventions DRAC liées au label Ville d'Art et d'Histoire (+4.5 K€) et billetterie Château (+22 K€ dont +19 K€ pour enquêtes immersives),
- **POLICE MUNICIPALE** +4.5 K€ pour procédure insalubrité.

**2. Dépenses d'investissement : +31.1 k€ (BP : 7.21 M€ + RAR : 0.91 M€ => DM1 : 8.15 M€).**

- **VIE ASSOCIATIVE** +4.7 K€ dont l'achat de matériel de cuisine pour l'Atelier du 5 bis (400 €), la réparation non prévue du compresseur de la chambre froide du Clos Gastel (1.8 K€) et le remplacement échelonné du stock de tables au Clos Gastel (2.5 K€),
- **INFORMATIQUE** +4.8 K€ dont 1 K€ pour le logiciel E-ATAL et 3.8 K€ pour l'interface CIRIL/MEGALIS dans l'optique de la signature électronique des bons de commande,
- **JURIDIQUE** +0.6 K€ pour les dépôts de garantie pour les locations,
- **VOIRIE/TRANSITION ECO** +21 K€ pour l'aménagement de la rue du Bas Bourgneuf.

**3. Recettes d'investissement : +250.6 K€ (BP : 9.50 M€ + RAR : 0.74 M€ => DM1 : 10.49 M€).**

- **FINANCES** +250 K€ pour l'opération Saint-Sauveur au titre de la dotation de soutien à l'investissement local 2024,
- **JURIDIQUE** +0.6 K€ pour le dépôt de garantie location.

**4. Equilibre global**

- Augmentation de +6 K€ du virement de la section de fonctionnement vers celle d'investissement. Pour rappel, au BP 2024, il est de 1.12 M€.
- Solde positif de +219,5 K€ en section d'investissement.
- L'emprunt d'équilibre peut être réajusté à la baisse (-225.5 K€).

➤ **BUDGET ANNEXE PORT**

**Recettes réelles de fonctionnement**

- **Produits des services** : +3.6 K€ pour la redevance suite à l'appel à projet quai patrimonial,
- **Subvention d'exploitation** : -3.6 K€.

➤ **BUDGET ANNEXE CAMPING**

**Dépenses d'investissement**

- **Chapitre 20** : +750 € pour la solution SAS-Camping 3D OUEST,
- **Chapitre 23** : -750 €.

➤ **BUDGET ANNEXE REVENTE D'ENERGIE**

**Dépenses d'investissement**

- **Chapitre 20** : +1 K€ pour l'annonce relative à toiture du bâtiment Yvonne Jean Haffen,
- **Chapitre 23** : -1 K€.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1612-12 et suivants,

Vu la délibération du Conseil municipal du 11 avril 2024 approuvant le budget primitif 2024,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 2 juillet 2024,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **DECIDE par 30 voix POUR et 4 ABSTENTIONS** (Clémence ESSEVAZ-ROULET, Erwan BEAUDOUIN, Stella CORBES et Soilihi ABOUDOU) :

- **D'ADOPTER** la décision modificative n°1 du budget principal et des budgets annexes comme présenté ci-dessus.

*Didier DERU présente le rapport.*

### **Didier LECHIEN**

Merci. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Quatre abstentions (Clémence ESSEVAZ-ROULET, Erwan BEAUDOUIN, Stella CORBES et Soilihi ABOUDOU).

Cette affaire est adoptée.

### **Affaire n°7**

---

#### **L'an deux mil vingt-quatre, le 11 juillet**

Sur convocation en date du 4 juillet 2024, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

**Membres en exercice** : 35

**ETAIENT PRESENTS** : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Didier DERU, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Joëlle LE GUIFFANT, Christine MASSART, Nathalie MALIDOR, Matthieu JOUINEAU, Lydie PATRY, Charles HOUZE, Odile MIEL-GIRESSE, Cécile PARIS, Dominique ORHANT, Anne-Sophie GUILLEMOT, David BRUNET, Maxime SACHET, Chantal BOULOUX, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Patrick CRENAULT, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Erwan BEAUDOUIN.

**ETAIENT EXCUSES** : Stéphanie MEAL (pouvoir à René DEGRENNE), Yannick HELLIO (pouvoir à Charles HOUZE), Françoise DESPRES (pouvoir à Didier LECHIEN), Guy BADOUAL (pouvoir à Nathalie MALIDOR), Christiane SOQUET (pouvoir à Laurence LE DU-BLAYO), Jérémie MENAR (pouvoir à Christelle BOUVIER), Stella CORBES (pouvoir à Soilihi ABOUDOU), Gérard de MELLON (sans pouvoir).

**VOTANTS** : 34

**SECRETAIRE** : Anne- Sophie GUILLEMOT

\*  
\* \*

### **FINANCES - Vente d'un bien mobilier (voiture)**

Rapporteur : Didier DERU

La ville de Dinan souhaite favoriser le réemploi des biens dont elle n'a plus l'utilité.

Pour rappel, par délibération du 26 mai 2020, le conseil municipal a donné délégation à M. le Maire pour décider d'aliéner de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros. Au-delà, la transaction doit être validée par le conseil municipal.

Lors du Conseil municipal du 30 mai 2024, il avait été décidé d'autoriser la vente aux enchères d'un véhicule, pour le montant minimum de 12 000 euros.

Une Citroën C4 Cactus diesel (numéro d'immatriculation : FH 825 TG ; numéro d'immobilisation et d'inventaire : 202101-VILLE-00479), a ainsi été proposée à deux reprises sur le site Agorastore. Malgré ces annonces, aucune enchère n'a été proposée.

Dans le prolongement de la stratégie mise en place pour la gestion du parc automobile, une offre a été formulée par un garage, pour une reprise du véhicule à hauteur de 10 200 euros, à l'occasion de l'achat par la Ville d'un camion pour le service Signalisation.

Contrairement au site Agorastore, cette vente directe n'engendre pas de coût de commission.

Il est précisé que les recettes seront imputées au chapitre 77 (produits exceptionnels) du budget principal.

\*  
\* \*

Vu la délibération du Conseil municipal n°9 du 26 mai 2020,

Vu la proposition d'achat du garage Le Temple Automobiles – 44360 Vigneux-de-Bretagne,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

1. **D'AUTORISER** M. le Maire à céder le véhicule Citroën C4 Cactus (numéro d'immatriculation : FH 825 TG ; numéro d'immobilisation et d'inventaire : 202101-VILLE-00479), au prix de vente minimum de 10 200 euros ;
2. **D'AUTORISER** M. le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer les documents correspondants.

*Didier DERU présente le rapport.*

**Didier LECHIEN**

Une question ? Non. Pas d'opposition ? Non, je vous remercie, nous allons pouvoir vendre la voiture.

## **Affaire n°8**

---

### **L'an deux mil vingt-quatre, le 11 juillet**

Sur convocation en date du 4 juillet 2024, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

**Membres en exercice** : 35

**ETAIENT PRESENTS** : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Didier DERU, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Joëlle LE GUIFFANT, Christine MASSART, Nathalie MALIDOR, Matthieu JOUINEAU, Lydie PATRY, Charles HOUZE, Odile MIEL-GIRESSE, Cécile PARIS, Dominique ORHANT, Anne-Sophie GUILLEMOT, David BRUNET, Maxime SACHET, Chantal BOULOUX, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Patrick CRENAULT, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Erwan BEAUDOUIN.

**ETAIENT EXCUSES** : Stéphanie MEAL (pouvoir à René DEGRENNE), Yannick HELLIO (pouvoir à Charles HOUZE), Françoise DESPRES (pouvoir à Didier LECHIEN), Guy BADOUAL (pouvoir à Nathalie MALIDOR), Christiane SOQUET (pouvoir à Laurence LE DU-BLAYO), Jérémie MENAR (pouvoir à Christelle BOUVIER), Stella CORBES (pouvoir à Soilihi ABOUDOU), Gérard de MELLON (sans pouvoir).

**VOTANTS** : 34

**SECRETAIRE** : Anne- Sophie GUILLEMOT

\*  
\* \*

### **VIE ASSOCIATIVE – Subvention exceptionnelle au profit de l'association « IME Les Vallées »**

Rapporteur : Matthieu JOUINEAU

Dans le cadre de sa politique de soutien au tissu associatif dinannais, la ville de Dinan attribue, chaque année, des subventions aux associations lors du vote du budget primitif. Ces aides financières viennent accompagner le fonctionnement global des structures ou la mise en œuvre de projets contribuant au dynamisme du territoire.

Les demandes de subvention sont étudiées en commission municipale thématique, selon les critères d'attribution définis dans le Guide d'attribution des subventions voté en juillet 2022.

Ce guide prévoit que « les demandes de soutien, à caractère exceptionnel, qui arriveraient en dehors de la période de dépôt et qui seraient dûment justifiées, pourront faire l'objet d'un traitement et d'une approbation par le Conseil municipal en cours d'année. »

La ville de Dinan a reçu le 15 mai dernier, une demande de soutien exceptionnel de l'IME Les Vallées. L'association sollicite la collectivité pour l'accompagner dans un projet de participation de deux de ses élèves au Championnat de France Para athlétisme adapté à Poitiers, du 17 au 19 juin 2024. La demande s'élève à 400 €. Une participation des familles et un soutien du Conseil départemental sont aussi envisagés.

Au vu du caractère exceptionnel de cette participation à un championnat national et de la volonté de la Ville de soutenir le développement et la visibilité des sports adaptés, il est proposé d'apporter un soutien à l'association pour ce projet à hauteur de 400 €.

\*  
\* \*

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget de la Ville pour l'année 2024,

Vu l'avis de la commission Services aux Habitants et Solidarités en date du 19 juin 2024,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

1. **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle de 400 € à l'association IME Les Vallées,
2. **D'INSCRIRE** La dépense en résultant au budget principal, en section de Fonctionnement – chapitre 65 – article 6574.

*Matthieu JOUNEAU présente le rapport.*

#### **Didier LECHIEN**

Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des abstentions, des oppositions ? Nous allons donc verser cette subvention.

#### **Affaire n°9**

---

#### **L'an deux mil vingt-quatre, le 11 juillet**

Sur convocation en date du 4 juillet 2024, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

**Membres en exercice** : 35

**ETAIENT PRESENTS** : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Didier DERU, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Joëlle LE GUIFFANT, Christine MASSART, Nathalie MALIDOR, Matthieu JOUNEAU, Lydie PATRY, Charles HOUZE, Odile MIEL-GIRESSE, Cécile PARIS, Dominique ORHANT, Anne-Sophie GUILLEMOT, David BRUNET, Maxime SACHET, Chantal BOULOUX, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Patrick CRENAULT, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Erwan BEAUDOUIN.

**ETAIENT EXCUSES** : Stéphanie MEAL (pouvoir à René DEGRENNE), Yannick HELLIO (pouvoir à Charles HOUZE), Françoise DESPRES (pouvoir à Didier LECHIEN), Guy BADOUAL (pouvoir à Nathalie MALIDOR), Christiane SOQUET (pouvoir à Laurence LE DU-BLAYO),

Jérémie MENAR (pouvoir à Christelle BOUVIER), Stella CORBES (pouvoir à Soilihi ABOUDOU), Gérard de MELLON (sans pouvoir).

**VOTANTS** : 34

**SECRETARE** : Anne- Sophie GUILLEMOT

\*  
\* \*

### **PATRIMOINE : Adhésion à l'association « Bouclier Bleu France »**

Rapporteur : Cécile PARIS

« Bouclier Bleu » est initialement un comité intergouvernemental ayant vocation à sensibiliser les publics et les professionnels aux risques encourus par les patrimoines (sinistres, conflits, *etc.*).

L'antenne nationale de « Bouclier Bleu » s'appuie sur des sections territoriales afin :

- d'informer sur la culture du risque et la fragilité des patrimoines,
- de développer la connaissance et la gestion des risques,
- de former les équipes (rédaction de plans de sauvegarde de biens culturels, interventions).

Une antenne « Bretagne » est actuellement en cours de création.

Les objectifs de « Bouclier Bleu France », ses ressources, ses formations et sa volonté de mise en réseau de professionnels, correspondent à la démarche engagée par la ville de Dinan (Plan Communal de Sauvegarde, Plan de Sauvegarde des Biens Culturels, visites de sécurité incendie dans les églises).

Il vous est donc proposé d'adhérer à l'association « Bouclier Bleu France ».

Cette adhésion pour les communes de 5 001 à 20 000 habitants implique :

- Une participation de 100 € par an,
- La désignation de deux agents référents (service patrimoine et service culture).

Lorsqu'une institution adhère, elle s'engage à :

- Faire participer activement ses représentants nommés à l'élaboration du plan de sauvegarde des biens culturels,
- Soutenir les projets de la section locale,
- Donner son accord pour la mobilisation d'un ou deux représentants s'ils sont identifiés comme réservistes pour une intervention d'urgence dans une structure ayant subi une crise,
- Intégrer dans la fiche de poste des agents la mission de représentant « Bouclier Bleu France »,
- Faciliter l'organisation de réunions, ateliers et journées d'étude.

\*  
\* \*

Vu l'avis favorable de la commission Attractivité, en date du 6 juin 2024 ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

1. **D'APPROUVER** l'adhésion de la ville de Dinan à l'association « Bouclier Bleu France » et la nomination de deux agents en tant que référents du projet ;
2. **D'AUTORISER** M. le Maire à signer les documents relatifs à cette adhésion.

*Cécile Paris présente le rapport.*

**Didier LECHIEN**

Y a-t-il des questions sur cette adhésion ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il en est ainsi décidé. Je vous remercie.

**Affaire n°10**

---

**L'an deux mil vingt-quatre, le 11 juillet**

Sur convocation en date du 4 juillet 2024, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

**Membres en exercice** : 35

**ETAIENT PRESENTS** : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Didier DERU, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Joëlle LE GUIFFANT, Christine MASSART, Nathalie MALIDOR, Matthieu JOUINEAU, Lydie PATRY, Charles HOUZE, Odile MIEL-GIRESSE, Cécile PARIS, Dominique ORHANT, Anne-Sophie GUILLEMOT, David BRUNET, Maxime SACHET, Chantal BOULOUX, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Patrick CRENAULT, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Erwan BEAUDOUIN.

**ETAIENT EXCUSES** : Stéphanie MEAL (pouvoir à René DEGRENNE), Yannick HELLIO (pouvoir à Charles HOUZE), Françoise DESPRES (pouvoir à Didier LECHIEN), Guy BADOUAL (pouvoir à Nathalie MALIDOR), Christiane SOQUET (pouvoir à Laurence LE DU-BLAYO), Jérémie MENAR (pouvoir à Christelle BOUVIER), Stella CORBES (pouvoir à Soilihi ABOUDOU), Gérard de MELLON (sans pouvoir).

**VOTANTS** : 34

**SECRETAIRE** : Anne- Sophie GUILLEMOT

\*  
\* \*

**PATRIMOINE – Participation à la création d'un poste mutualisé de chargé d'inventaire des patrimoines (Ville de Dinan - Ville de Dinard - PNR Vallée de la Rance Côte d'Émeraude)**

Rapporteur : Cécile PARIS



La ville de Dinan, via le service Conservation et Valorisation des Patrimoines, a été sollicitée par le Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional (PNR) Vallée de la Rance-Côte d'Émeraude afin de répondre conjointement à un appel à projet de la Région Bretagne, accompagnant les territoires labellisés (Petites Cités de Caractère, Communes du Patrimoine Rural de Bretagne, Villes et Pays d'Art et d'Histoire, Parc Naturel Régional, Grands Sites et Grands Sites de France, Site Patrimonial Remarquable) dans leurs opérations d'inventaire.

Cette collaboration tripartite entre la ville de Dinan, la ville de Dinard et le PNR permettrait de recruter un chargé d'inventaire sur une période de deux ans et de solliciter une aide financière régionale. Cet agent partagerait son temps de travail entre les différents partenaires (2 jours à Dinan, 2 jours à Dinard, 1 jour au PNR). Il serait formé et encadré par le service de l'Inventaire de la Région Bretagne, en lien avec les services municipaux.

Ce projet collaboratif permettrait de :

- Mettre à jour et compléter les inventaires des patrimoines,
- Encadrer les chantiers d'inventaires participatifs,
- Accroître les connaissances sur les patrimoines de Dinan, au cœur du projet de renouvellement du label « Ville d'Art et d'Histoire ».

Le poste serait largement subventionné par la Région Bretagne selon le plan de financement ci-dessous :

|                | <b>Ville de Dinan</b> | <b>Ville de Dinard</b> | <b>Cœur Emeraude</b> | <b>Région Bretagne</b> | <b>Total</b> |
|----------------|-----------------------|------------------------|----------------------|------------------------|--------------|
| <b>Année 1</b> | 6 000€                | 6 000€                 | 6 000€               | 17 000€                | 35 000€      |
| <b>Année 2</b> | 6 666€                | 6 666€                 | 6 666€               | 15 000€                | 35 000€      |

\*  
\* \*

Vu l'avis favorable de la commission Attractivité en date du 6 juin 2024, prononcé sur le principe de recrutement d'un chargé de mission « inventaire ».

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

1. **D'APPROUVER** le recrutement d'un(e) chargé(e) d'inventaire, en partenariat avec la ville de Dinard et le PNR Vallée de la Rance - Côte d'Émeraude,
2. **D'AUTORISER** M. le Maire à solliciter l'aide de la Région Bretagne dans le cadre de ce projet tripartite et à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

*Cécile PARIS présente le rapport.*

**Didier LECHIEN**

Y a-t-il des questions sur ce poste de chargé d'inventaire ? Non ? Si ce n'est que nous attendons toujours la création officielle du Parc Naturel Régional « Vallée de la Rance - Côte d'Émeraude », tous les feux sont désormais au vert. La décision est ministérielle. Il ne vous aura pas échappé qu'il y a, comment dire, quelques incertitudes. Pas d'opposition ? Il en est donc ainsi décidé. Je vous remercie.

**Affaire n°11**

---

**L'an deux mil vingt-quatre, le 11 juillet**

Sur convocation en date du 4 juillet 2024, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

**ETAIENT PRESENTS** : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Didier DERU, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Joëlle LE GUIFFANT, Christine MASSART, Nathalie MALIDOR, Matthieu JOUNEAU, Lydie PATRY, Charles HOUZE, Odile MIEL-GIRESSE, Cécile PARIS, Dominique ORHANT, Anne-Sophie GUILLEMOT, David BRUNET, Maxime SACHET, Chantal BOULOUX, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Patrick CRENAULT, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Erwan BEAUDOUIN.

**ETAIENT EXCUSES** : Stéphanie MEAL (pouvoir à René DEGRENNE), Yannick HELLIO (pouvoir à Charles HOUZE), Françoise DESPRES (pouvoir à Didier LECHIEN), Guy BADOUAL (pouvoir à Nathalie MALIDOR), Christiane SOQUET (pouvoir à Laurence LE DU-BLAYO), Jérémie MENAR (pouvoir à Christelle BOUVIER), Stella CORBES (pouvoir à Soilihi ABOUDOU), Gérard de MELLON (sans pouvoir).

**VOTANTS** : 34

**SECRETAIRE** : Anne- Sophie GUILLEMOT

\*  
\* \*

**ATTRACTIVITE – Autorisation de tournage ITV Studio France – Convention entre la Ville et ITV**

Rapporteur : Odile MIEL-GIRESSE

La société ITV Studio France a demandé l'autorisation de tourner des scènes de reconstitution dans des monuments de la ville, pendant deux journées fin juin, pour un documentaire historique.

Les tournages pouvant valoriser et attirer l'attention sur la ville, et l'occupation des lieux pendant le tournage n'ayant pas d'incidences majeures, une autorisation de tournage a été accordée.

En contrepartie de l'utilisation des lieux et de la cession des droits mentionnée à l'article 5 de la convention jointe, ITV s'engage à verser à la commune une somme forfaitaire de **2 000 € TTC (deux mille euros)**, soit 1 000 € TTC (mille euros) par journée de mise à disposition.

Les repérages et demandes de tournages devenant de plus en plus fréquents, une étude sera prochainement menée pour établir les conditions d'accueil et une grille tarifaire pour les tournages.

\*  
\* \*

Vu l'avis de la commission des Finances en date du 2 juillet 2024,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

1. **D'ACCEPTER** la convention annexée ;
2. **D'AUTORISER** M. le Maire à signer la convention et tous documents relatifs à ce tournage.

*Odile MIEL-GIRESSE présente le rapport.*

**Didier LECHIEN**

Y-a-t-il une question ?

**Erwan BEAUDOUIN**

Juste une petite question : il est effectivement très heureux que Dinan soit valorisé par des tournages. Dans le cadre de la réflexion qui va être menée, y aura-t-il également une vigilance particulière sur les scénarios, afin de voir à quel projet et quelle image la ville de Dinan peut être associée ? Est-ce que les contenus des films seront aussi examinés ?

**Odile MIEL-GIRESSE**

Alors, je vais faire une réponse très personnelle : il me semble difficile d'avoir un avis sur une création culturelle. Néanmoins, ce que nous regarderons, ce sera le support et le mode de diffusion, ainsi que le moment et l'endroit de la diffusion. Quant au contenu culturel et intellectuel, cela paraît difficile, en tous les cas. Joëlle, toi qui est en charge de la culture, cela paraît difficile d'avoir un avis sur ce qui serait un bon ou un mauvais scénario. Mais, à mon sens, ce qui est important, c'est effectivement la société qui fait la demande. Quel est son passif ? Qu'a-t-elle fait auparavant ? Quel sera le mode de diffusion et sur quel support ? Voilà. Plus sur les supports que sur le contenu même. Merci.

**Didier LECHIEN**

Y-a-t-il d'autres questions ? Je souscris, on ne pratique pas la censure.

**Joëlle LE GUIFFANT**

Non, globalement, je n'ai pas été confrontée à ce genre de questionnement depuis que je suis adjointe en charge de la culture à la ville de Dinan. Mais lorsque j'étais élue, la commune

historique de Léhon, c'est vrai que nous avons des demandes de tournages. En général, nous avons une idée du scénario qui va être proposé. Ils viennent tourner dans des lieux patrimoniaux, donc c'est souvent des films historiques. En général, nous avons une idée du scénario qui sera proposé, que ce soit pour la télévision ou le cinéma. Ce n'est pas fait au hasard. C'est vrai que nous n'avons pas le droit de censure, vraiment.

### **Didier LECHIEN**

Merci. Le film dont il est question dans la convention est un docu-fiction qui concerne Jeanne d'Arc. Elle n'a jamais mis les pieds à Dinan, mais ce n'était pas une raison pour lui interdire de venir.

Je suppose qu'il n'y a pas d'opposition. Il en est ainsi décidé. Je vous remercie.

## **Affaire n°12**

---

### **L'an deux mil vingt-quatre, le 11 juillet**

Sur convocation en date du 4 juillet 2024, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

**Membres en exercice** : 35

**ETAIENT PRESENTS** : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Didier DERU, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Joëlle LE GUIFFANT, Christine MASSART, Nathalie MALIDOR, Matthieu JOUINEAU, Lydie PATRY, Charles HOUZE, Odile MIEL-GIRESSE, Cécile PARIS, Dominique ORHANT, Anne-Sophie GUILLEMOT, David BRUNET, Maxime SACHET, Chantal BOULOUX, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Patrick CRENAULT, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Erwan BEAUDOUIN.

**ETAIENT EXCUSES** : Stéphanie MEAL (pouvoir à René DEGRENNE), Yannick HELLIO (pouvoir à Charles HOUZE), Françoise DESPRES (pouvoir à Didier LECHIEN), Guy BADOUAL (pouvoir à Nathalie MALIDOR), Christiane SOQUET (pouvoir à Laurence LE DU-BLAYO), Jérémie MENAR (pouvoir à Christelle BOUVIER), Stella CORBES (pouvoir à Soilihi ABOUDOU), Gérard de MELLON (sans pouvoir).

**VOTANTS** : 34

**SECRETAIRE** : Anne- Sophie GUILLEMOT

\*  
\* \*

### **AFFAIRES IMMOBILIERES – Convention pour le remboursement des frais de diagnostic de pollution du site de construction de la piscine de centralité**

Rapporteur : Jacques TOUMINET

Dans le cadre du projet de construction de la piscine de centralité rue du Capitaine Hesry à Dinan, Dinan Agglomération avait missionné, pour le compte de la ville de Dinan, la société GINGER BURGEAP pour la réalisation d'un diagnostic de pollution du site. En tant que

propriétaire du terrain, la ville de Dinan s'était engagée à prendre en charge ces frais d'étude.

Une première étude en 2021 a mis en évidence des risques de pollution des sols sur la partie ouest, en raison des anciennes activités industrielles, nécessitant des études complémentaires.

Ces études de pollution ont fait l'objet d'une facturation pour un montant total de 120 734,40 € acquitté par Dinan Agglomération. Cette dernière a pu bénéficier du Plan de Relance en percevant une subvention de l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME) pour un montant de 43 479,80 € au titre du Plan de Relance. La ville de Dinan doit donc rembourser à Dinan Agglomération le reste à charge, à savoir la somme de 77 254,60 €.

Une convention a été rédigée afin de définir les modalités de remboursement des frais engagés par Dinan Agglomération pour le compte de la ville de Dinan.

Les crédits correspondants ont été votés lors du budget primitif de l'année 2024 en section d'investissement chapitre 204, nature 2041511 Etudes, opération 0107.

\*  
\* \*

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

1. **D'APPROUVER** la convention relative au remboursement des frais de diagnostic de la pollution du site de construction de la piscine de centralité ;
2. **D'AUTORISER** M. le Maire à signer ladite convention.

*Jacques TOUMINET présente le rapport.*

**Didier LECHIEN**

Merci. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Non, il en est donc ainsi décidé.

## **Affaire n°13**

---

**L'an deux mil vingt-quatre, le 11 juillet**

Sur convocation en date du 4 juillet 2024, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

**Membres en exercice** : 35

**ETAIENT PRESENTS** : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Laurence

LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Didier DERU, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Joëlle LE GUIFFANT, Christine MASSART, Nathalie MALIDOR, Matthieu JOUNEAU, Lydie PATRY, Charles HOUZE, Odile MIEL-GIRESSE, Cécile PARIS, Dominique ORHANT, Anne-Sophie GUILLEMOT, David BRUNET, Maxime SACHET, Chantal BOULOUX, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Patrick CRENAULT, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Erwan BEAUDOUIN.

**ETAIENT EXCUSES** : Stéphanie MEAL (pouvoir à René DEGRENNE), Yannick HELLIO (pouvoir à Charles HOUZE), Françoise DESPRES (pouvoir à Didier LECHIEN), Guy BADOUAL (pouvoir à Nathalie MALIDOR), Christiane SOQUET (pouvoir à Laurence LE DU-BLAYO), Jérémie MENAR (pouvoir à Christelle BOUVIER), Stella CORBES (pouvoir à Soilihi ABOUDOU), Gérard de MELLON (sans pouvoir).

**VOTANTS** : 34

**SECRETAIRE** : Anne- Sophie GUILLEMOT

\*  
\* \*

**AFFAIRES IMMOBILIERES – Acquisition d’une parcelle auprès de M. HOUNOU-RAMBERT - Chemin pédestre reliant le port au quartier de la Fontaine des Eaux**

Rapporteur : Jacques TOUMINET

A l’issue d’une transaction immobilière entre particuliers, M. Hounou-Rambert, nouveau propriétaire de la parcelle AH n°256, a proposé à la Ville la cession d’une portion de cette parcelle pour l’euro symbolique. Cette parcelle surplombe la rue du Quai sur le secteur du port de Dinan. Elle permettrait la création d’une liaison pédestre stratégique entre le port de Dinan et le quartier de la Fontaine de Eaux, offrant ainsi aux piétons un cheminement avec une vue panoramique privilégiée sur le port.

Le futur sentier, dans sa première partie à partir du port, se constituera de paliers successifs pour tenir compte de la topographie des lieux, avec des accès via des escaliers historiques existants. La superficie à acquérir est de 1 117 m<sup>2</sup>.

La création de cette voie pédestre nécessitera des aménagements pour sécuriser le cheminement et le séparer visuellement, par des clôtures occultantes, de l’immeuble en copropriété situé au 49, rue du Quai. Les copropriétaires concernés seront étroitement associés à cet aménagement.

Seront exclusivement à la charge de la commune en tant qu’acquéreur :

- Les frais de géomètre
- Les frais d’acte notarié
- Le coût relatif aux modificatifs de l’état descriptif et du règlement de copropriété engendré par cette acquisition

\*  
\* \*

Vu l’avis de la commission Transition Ecologique et Aménagements en date du 27 juin 2024 ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **DECIDE A L’UNANIMITE** :

1. **D'ACCEPTER** l'acquisition à l'euro symbolique d'une parcelle de terrain de 1 117 m<sup>2</sup>, représentée sur le plan joint, sur la parcelle cadastrée section AH n°256, auprès de M. Hounou-Rambert
2. **D'AUTORISER** M. le Maire, ou l'adjoint délégué, à conclure les actes et tous les documents se rapportant à cette affaire, les frais d'acte correspondants étant à la charge de l'acquéreur.

*Jacques TOUMINET présente le rapport.*

**Didier LECHIEN**

Merci. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Non, il en est donc ainsi décidé.

---

**Affaire n°14**

**L'an deux mil vingt-quatre, le 11 juillet**

Sur convocation en date du 4 juillet 2024, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

**Membres en exercice** : 35

**ETAIENT PRESENTS** : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Didier DERU, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Joëlle LE GUIFFANT, Christine MASSART, Nathalie MALIDOR, Matthieu JOUNEAU, Lydie PATRY, Charles HOUZE, Odile MIEL-GIRESSE, Cécile PARIS, Dominique ORHANT, Anne-Sophie GUILLEMOT, David BRUNET, Maxime SACHET, Chantal BOULOUX, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Patrick CRENAULT, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Erwan BEAUDOUIN.

**ETAIENT EXCUSES** : Stéphanie MEAL (pouvoir à René DEGRENNE), Yannick HELLIO (pouvoir à Charles HOUZE), Françoise DESPRES (pouvoir à Didier LECHIEN), Guy BADOUAL (pouvoir à Nathalie MALIDOR), Christiane SOQUET (pouvoir à Laurence LE DU-BLAYO), Jérémie MENAR (pouvoir à Christelle BOUVIER), Stella CORBES (pouvoir à Soilihi ABOUDOU), Gérard de MELLON (sans pouvoir).

**VOTANTS** : 34

**SECRETAIRE** : Anne- Sophie GUILLEMOT

\*  
\* \*

**AFFAIRES IMMOBILIERES - rue Beaumanoir - Acquisition de la parcelle cadastrée section AV n°82 par prescription acquisitive**

Rapporteur : Jacques TOUMINET

L'usucapion, ou prescription acquisitive, est le fait pour le possesseur d'un bien immobilier d'acquérir juridiquement un droit réel (droit de propriété) sur ce bien après l'écoulement d'un certain délai durant lequel il s'est comporté comme le propriétaire, sans en avoir le titre. Selon l'article 2261 du code civil, « pour pouvoir prescrire, il faut une possession continue et non interrompue, paisible, publique, non équivoque, et à titre de propriétaire » depuis au moins 30 ans.

A l'extrémité de la rue Beaumanoir, la voie correspondant à la parcelle cadastrée section AV n°82 dessert six habitations se trouvant sur les parcelles suivantes :

- AV n°78
- AV n°81
- AV n°83
- AV n°85
- AV n°86
- AV n°87

Cette voie présente depuis quelques temps des difficultés d'accès pour le véhicule du service de collecte des ordures ménagères ainsi que pour le stationnement des riverains. La maîtrise foncière de la parcelle par la commune permettrait, de manière concertée avec les riverains, de la réaménager dans l'intérêt de tous.

Lors de sa réunion du 13 avril 2021 le Conseil municipal avait décidé l'acquisition de la parcelle AV 82 à l'euro symbolique auprès d'un particulier afin de la classer dans le domaine public et de l'intégrer dans la voirie communale. Cependant, cette procédure n'avait pas pu aboutir, les notaires en charge de la transaction n'ayant pas réussi à trouver de documents établissant les droits de propriété du vendeur.

A ce jour, aucun document connu ne permet d'identifier le ou les propriétaires de ladite parcelle.

Historiquement, depuis plus de trente ans, la commune de Dinan s'est comportée comme propriétaire de la voie et peut justifier d'une possession continue et non interrompue, paisible, publique et sans équivoque conformément à l'article 2261 du code civil. En 2020, elle a notamment pris en charge financièrement le coût de reconstruction de son mur de soutènement.

\*  
\* \*

Vu l'avis de la commission Transition Ecologique et Aménagements en date du 27 juin 2024 ;

Afin de permettre la régularisation de la situation de cette voie, le conseil municipal, après avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- 1- **D'ABROGER** la délibération n°6 du Conseil municipal du 13 avril 2021 portant acquisition de la parcelle cadastrée section AV n° 82 rue Beaumanoir ;



- 2- **D'AUTORISER** M. le Maire à recourir par acte notarié à la prescription acquisitive de la parcelle cadastrée section AV n°82 ;
- 3- **DE CLASSER** ladite parcelle dans le domaine public communal ;
- 4- **D'AUTORISER** M. le Maire, ou l'adjoint délégué, à conclure tous les actes se rapportant à cette acquisition, les frais d'acte correspondants étant à la charge de la commune.

*Jacques TOUMINET présente le rapport.*

**Didier LECHIEN**

Merci. Y a-t-il des questions ?

**Erwan BEAUDOUIN**

Est-ce qu'il serait possible de savoir le projet que la Ville a sur cet espace ? Il y a notamment une partie de cet espace qui est utilisée pour le stationnement des résidents du quartier. Est-ce que ce stationnement pourra être maintenu à l'avenir ?

**Jacques TOUMINET**

Je pense que ça ne pose pas de difficultés particulières. La préoccupation véritable qu'on entend à chaque fois que l'on parle de ce secteur-là, c'est l'accessibilité des camions pour le traitement des déchets. Donc c'est d'abord devenir propriétaire véritablement, puisque c'est déjà, par prescription acquisitive, et ça ne changera rien à la situation du quartier pour les propriétaires.

**Laurence LE DU-BLAYO**

Juste pour compléter, pour abonder dans le sens de ce que vient de dire Jacques, parce qu'il y avait des inquiétudes effectivement de certains riverains. L'idée, ce n'est pas d'empiéter ou d'agrandir, notamment sur des parcelles voisines. Ça restera sur les mêmes surfaces.

Simplement, on n'est pas en état d'aménager, en capacité, vu qu'il n'y a pas de propriété effective. Donc ça permettra, dans l'intérêt de tous les voisins, de vraiment, finaliser cette partie-là qui a aussi un intérêt au-delà des résidents, puisque ça débouche aussi, vous le savez, sur la petite goulotte qui permet d'avoir un passage cyclable et de rester en haut pour redescendre sur le bourg de Léhon. Ça permettra de finaliser.

**Didier LECHIEN**

Merci. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il en est ainsi décidé. Je vous remercie.

---

**Affaire n°15**

**L'an deux mil vingt-quatre, le 11 juillet**

Sur convocation en date du 4 juillet 2024, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

**Membres en exercice** : 35

**ETAIENT PRESENTS** : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Didier DERU, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Joëlle LE GUIFFANT, Christine MASSART, Nathalie MALIDOR, Matthieu JOUNEAU, Lydie PATRY, Charles HOUZE, Odile MIEL-GIRESSE, Cécile PARIS, Dominique ORHANT, Anne-Sophie GUILLEMOT, David BRUNET, Maxime SACHET, Chantal BOULOUX, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Patrick CRENAULT, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Erwan BEAUDOUIN.

**ETAIENT EXCUSES** : Stéphanie MEAL (pouvoir à René DEGRENNE), Yannick HELLIO (pouvoir à Charles HOUZE), Françoise DESPRES (pouvoir à Didier LECHIEN), Guy BADOUAL (pouvoir à Nathalie MALIDOR), Christiane SOQUET (pouvoir à Laurence LE DU-BLAYO), Jérémie MENAR (pouvoir à Christelle BOUVIER), Stella CORBES (pouvoir à Soilihi ABOUDOU), Gérard de MELLON (sans pouvoir).

**VOTANTS** : 34

**SECRETAIRE** : Anne- Sophie GUILLEMOT

\*  
\* \*

### **URBANISME - Dénominations de voies**

Rapporteur : Jacques TOUMINET

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal. Il convient de les identifier pour faciliter l'intervention des services publics, tels que les secours, les connexions aux réseaux, *etc.*

4 nouvelles dénominations sont proposées :

- La création du futur lotissement Le Champ Blanchet, le long de l'avenue de La Grande Haye, entraîne la création d'une nouvelle voie qui pourrait être baptisée « **rue de la Carrière** », en raison de la présence d'une ancienne carrière à proximité ;
- A l'arrière de la bibliothèque, il est proposé de nommer la rue longeant le bâtiment, « **allée Simone ROGER-VERCEL** », écrivaine et bienfaitrice de Dinan, ayant fait don des archives de son père à la Bibliothèque Municipale ;
- La voie longeant l'arrière de la basilique Saint-Sauveur pourrait être dénommée « **allée du chevet Saint-Sauveur** », marquant le passage de la rue Chauffepieds vers la rue Néel de la Vigne ;
- Enfin il est suggéré pour le mail de la gare, le nom de « **mail Georges-Robert LEFORT** », figure de l'Art décoratif breton et architecte de la Gare.

\*  
\* \*

Vu l'avis favorable de la Commission Transition Écologique et Aménagements en date du 27 juin 2024,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

**1- D'ADOPTER** les dénominations suivantes :

- rue de la Carrière
- allée Simone ROGER-VERCEL
- allée du chevet Saint-Sauveur
- mail Georges-Robert LEFORT

**2- D'AUTORISER** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Jacques TOUMINET présente le rapport.*

**Didier LECHIEN**

Merci. Y a-t-il des questions ?

**Clémence ESSEVAZ-ROULET**

Si je comprends bien, la gauche de la rue est toujours la rue Deroyer, et à droite, c'est le mail Georges-Robert Lefort. J'ai deux questions à ce sujet. Premièrement, je salue l'initiative de donner à une rue un nom de femme, car je trouve qu'il n'y en a pas assez. Je note avec satisfaction le nom de l'allée Simone Roger Vercel. Cependant, j'ai deux interrogations. La première concerne la pertinence de donner autant de visibilité à Lord Kitchener dans la ville de Dinan. Sachant qu'aux yeux des historiens, il est l'un des instigateurs de la guerre moderne en ayant mis en place un camp de concentration pendant la seconde guerre des Boers en Afrique du Sud à la fin du 19<sup>ème</sup> et au début du 20<sup>ème</sup> siècle. Je me demande s'il est opportun de continuer à l'honorer ainsi. Deuxièmement, je m'interroge sur son lien avec la ville de Dinan. Par ailleurs, vous avez mentionné Simone Roger Vercel, mais je ne vois aucune référence à Danielle Mitterrand, qui a passé son enfance à Dinan. Danielle Mitterrand était une femme remarquable, une ancienne résistante, une personnalité engagée du monde associatif et une figure de la solidarité internationale. Je propose, sans attendre forcément une réponse immédiate, que nous réfléchissions à l'opportunité d'associer de manière durable le nom de Danielle Gouze Mitterrand à la ville de Dinan, d'autant plus qu'elle aurait eu 100 ans en octobre 2024.

**Cécile PARIS**

C'est juste une petite réflexion, je suis désolée, j'aurais dû le signaler avant. Il y a un trait d'union entre Georges et Robert.

**Didier LECHIEN**

Concernant Lord Kitchener, le débat existe depuis très longtemps. Je vous rappelle qu'il a été honoré à Dinan pour deux raisons. Tout d'abord, il est l'un de nos prédécesseurs, et cette reconnaissance a eu lieu à l'époque de Michel Geistdoerfer. La première raison est que Lord Kitchener a joué un rôle clé dans la formation de l'alliance franco-britannique avant la Première Guerre mondiale. C'est pour cela qu'il a été honoré.

La seconde raison, que vous m'avez demandée, est son lien personnel avec Dinan. Lord Kitchener a passé une partie de son enfance à Dinan. Il venait souvent à Dinan, et près de la cité Saint-Charles, une plaque commémorative rappelle son passage dans cette ville.

Pour la petite histoire, lors de la visite de l'ambassadeur du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande à Dinan à l'occasion du Brexit, il a rencontré la communauté britannique locale. Il a également fait un tour de la ville et a demandé à voir la plaque commémorative en l'honneur de Lord Kitchener, montrant ainsi l'importance de ce personnage.

Cela n'enlève rien, bien sûr, aux autres aspects de l'histoire de Lord Kitchener. Les personnages historiques sont souvent complexes, avec des parts de lumière et des parts d'ombre. Débaptiser des rues en raison de ces aspects controversés poserait de nombreux problèmes. Par exemple, nous avons une rue Thiers. Thiers, fondateur de la Troisième République, a institué la République après la guerre de 1870 et la chute du Second Empire, mais il a également fait exécuter les communards. Devrait-on débaptiser la rue Thiers ? La question se pose dans toutes les villes.

On pourrait bien sûr choisir des noms complètement anodins pour les rues, comme la rue Jonquille ou la rue des Insectes. Cependant, dès lors que l'on attribue le nom d'un personnage historique, cela reflète la complexité de la condition humaine, qui n'est jamais entièrement blanche. Cela est encore plus vrai pour les hommes et les femmes ayant occupé des responsabilités d'État.

Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie. Il en est ainsi décidé.

Il est important de savoir que Simone Vercel a fait don à la ville de Dinan de toutes les archives de son père. Ce don est extrêmement précieux pour les chercheurs en littérature, car il comprend toute la documentation qui a permis à Roger Vercel d'écrire ses romans. Roger Vercel a écrit de nombreux ouvrages, notamment sur le monde de la mer. Pour ceux qui s'intéressent à son œuvre, cette documentation est d'une grande valeur. Nous devons donc remercier Simone Vercel pour ce don. Elle était également écrivaine.

## **Affaire n°16**

---

### **L'an deux mil vingt-quatre, le 11 juillet**

Sur convocation en date du 4 juillet 2024, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

**Membres en exercice** : 35

**ETAIENT PRESENTS** : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Didier DERU, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Joëlle LE GUIFFANT, Christine MASSART, Nathalie MALIDOR, Matthieu JOUINEAU, Lydie PATRY, Charles HOUZE, Odile MIEL-GIRESSE, Cécile PARIS, Dominique ORHANT, Anne-Sophie GUILLEMOT, David BRUNET, Maxime SACHET, Chantal BOULOUX, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Patrick CRENAULT, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Erwan BEAUDOUIN.

**ETAIENT EXCUSES** : Stéphanie MEAL (pouvoir à René DEGRENNE), Yannick HELLIO (pouvoir à Charles HOUZE), Françoise DESPRES (pouvoir à Didier LECHIEN), Guy BADOUAL (pouvoir à Nathalie MALIDOR), Christiane SOQUET (pouvoir à Laurence LE DU-BLAYO), Jérémie MENAR (pouvoir à Christelle BOUVIER), Stella CORBES (pouvoir à Soilihi ABOUDOU), Gérard de MELLON (sans pouvoir).

**VOTANTS** : 34

**SECRETAIRE** : Anne- Sophie GUILLEMOT

\*  
\* \*

## **RESSOURCES HUMAINES - Convention de partenariat relative à des formations professionnelles**

Rapporteur : Anne-Sophie GUILLEMOT

Dans le cadre du plan de formation des agents communaux pour l'année 2024, un besoin de formations relatives aux aires de jeux et notamment à la sécurité, le contrôle, l'entretien et la maintenance a été identifié. Ces formations, dispensées par des entreprises spécialisées, représentent un coût pour la collectivité et sont difficilement accessibles pour de plus petites communes.

Ainsi, dans un souci de mutualisation et de bonne gestion des deniers publics, il a été proposé aux communes du territoire de Dinan Agglomération de participer à des sessions de formation pour les places restantes, moyennant un forfait journalier établi à 156,84 € par participant, selon les modalités définies dans la convention en annexe.

Le coût total de ces deux formations s'élève à 3 136 €, acquitté par la ville de Dinan. La refacturation aux communes dont le personnel a bénéficié de ces formations représenterait une recette de 1 882,08 €.

Vu le code général des collectivités territoriales,

\*  
\* \*

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- 1- **DE REFACTURER** aux communes ayant conventionné la somme de 156,84 € par participant à l'une ou l'autre des formations ;
- 2- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

*Anne-Sophie GUILLEMOT présente le rapport.*

**Didier LECHIEN**

Y a-t-il des questions ? Pas d'abstention, pas d'opposition ? Il en est ainsi décidé. Je vous remercie.

**Affaire n°17**

---

**L'an deux mil vingt-quatre, le 11 juillet**

Sur convocation en date du 4 juillet 2024, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

**Membres en exercice** : 35

**ETAIENT PRESENTS** : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Didier DERU, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Joëlle LE GUIFFANT, Christine MASSART, Nathalie MALIDOR, Matthieu JOUNEAU, Lydie PATRY, Charles HOUZE, Odile MIEL-GIRESSE, Cécile PARIS, Dominique ORHANT, Anne-Sophie GUILLEMOT, David BRUNET, Maxime SACHET, Chantal BOULOUX, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Patrick CRENAULT, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Erwan BEAUDOUIN.

**ETAIENT EXCUSES** : Stéphanie MEAL (pouvoir à René DEGRENNE), Yannick HELLIO (pouvoir à Charles HOUZE), Françoise DESPRES (pouvoir à Didier LECHIEN), Guy BADOUAL (pouvoir à Nathalie MALIDOR), Christiane SOQUET (pouvoir à Laurence LE DU-BLAYO), Jérémie MENAR (pouvoir à Christelle BOUVIER), Stella CORBES (pouvoir à Soilihi ABOUDOU), Gérard de MELLON (sans pouvoir).

**VOTANTS** : 34

**SECRETAIRE** : Anne- Sophie GUILLEMOT

\*  
\* \*

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES – Revalorisation des indemnités horaires versées aux guides conférenciers – Agents vacataires – Rectification d’une erreur matérielle (délibération n°18 du 23 mars 2023)**

Rapporteur : Anne-Sophie GUILLEMOT

Par délibération n°18 du 23 mars 2023, le Conseil municipal a revalorisé le montant de la vacation des guides-conférenciers intervenant pour la collectivité. Or, une erreur de rédaction a été constatée a posteriori dans la délibération précitée. En effet, le montant de l’indemnité est indiqué en net et non en brut, alors que les vacations sont communément fixées en brut, comme tout autre élément de rémunération.

Cette erreur matérielle n’entachant pas d’illégalité la délibération adoptée, il est proposé au Conseil municipal d’adopter la présente délibération rectificative.

Les indemnités versées aux vacataires sont les suivantes :

- Une indemnité de 18 € bruts de l’heure pour les visites guidées et activités pour le jeune public ;
- Une indemnité de 22 € bruts de l’heure à l’occasion de manifestations justifiant une majoration telles que les manifestations nationales se déroulant les week-ends et jours fériés (Nuit des Musées, Journées Européennes du Patrimoine...).

\*  
\* \*

Vu le code général de la Fonction publique,

Vu la délibération du Conseil municipal du 8 juin 1998, modifiée par la délibération du 8 avril 2010, portant la création d’emplois de vacataires intervenants, et fixant leur rémunération,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 novembre 2016, portant revalorisation du montant des vacations des guides-conférenciers,

Vu la délibération n°18 du Conseil municipal en date du 23 mars 2023 portant revalorisation des indemnités horaires versées aux guides conférenciers – agents vacataires,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

1. **DE PRENDRE ACTE** de l'erreur matérielle portant sur la référence à une rémunération nette au lieu de brute sur la délibération n°18 du 23 mars 2023 ;
2. **DE RECTIFIER** l'erreur matérielle en remplaçant la mention « net » par « brut » sur la délibération n°18 du 23 mars 2023 ;
3. **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier ;
4. **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget.

*Anne-Sophie GUILLEMOT présente le rapport.*

#### **Didier LECHIEN**

Y a-t-il des questions ? Pas d'abstention, pas d'opposition ? Il en est ainsi décidé. Je vous remercie.

#### **Affaire n°18**

---

#### **L'an deux mil vingt-quatre, le 11 juillet**

Sur convocation en date du 4 juillet 2024, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

**Membres en exercice** : 35

**ETAIENT PRESENTS** : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Didier DERU, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Joëlle LE GUIFFANT, Christine MASSART, Nathalie MALIDOR, Matthieu JOUINEAU, Lydie PATRY, Charles HOUZE, Odile MIEL-GIRESSE, Cécile PARIS, Dominique ORHANT, Anne-Sophie GUILLEMOT, David BRUNET, Maxime SACHET, Chantal BOULOUX, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Patrick CRENAULT, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Erwan BEAUDOUIN.

**ETAIENT EXCUSES** : Stéphanie MEAL (pouvoir à René DEGRENNE), Yannick HELLIO (pouvoir à Charles HOUZE), Françoise DESPRES (pouvoir à Didier LECHIEN), Guy BADOUAL (pouvoir à Nathalie MALIDOR), Christiane SOQUET (pouvoir à Laurence LE DU-BLAYO), Jérémie MENAR (pouvoir à Christelle BOUVIER), Stella CORBES (pouvoir à Soilihi ABOUDOU), Gérard de MELLON (sans pouvoir).

**VOTANTS** : 34

**SECRETAIRE** : Anne- Sophie GUILLEMOT

\*  
\* \*

**RESSOURCES HUMAINES - Revalorisation des prestations d'action sociale versées directement par la Ville.**

Rapporteur : Anne-Sophie GUILLEMOT

La loi du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale a généralisé le droit à l'action sociale pour tous les agents territoriaux et précisé qu'il appartient à chaque collectivité territoriale de définir, par délibération, la typologie des actions et le montant des dépenses qu'elle entend engager au titre de l'exécution de ses prestations d'action sociale.

Les sommes affectées à ces dernières constituent des dépenses obligatoires, qui ont pour but d'améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines du logement, de l'enfance et des loisirs.

Ces prestations ne constituent pas un élément de rémunération et sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi et de la manière de servir des agents.

Pour la ville de Dinan, la délibération n°11 du 15 juin 2023 fixait les modalités de versement des prestations.

Les modalités de versement ne sont pas modifiées. Toutefois la circulaire TFPF2334860C du 1<sup>er</sup> février 2024, applicable aux agents de l'Etat, fait évoluer les taux applicables aux différentes prestations.

Pour la Ville et le CCAS de Dinan, il est proposé de réévaluer les taux dans la même proportion, soit :

| <b>PRESTATIONS OFFERTES<br/>AUX AGENTS DE LA<br/>COMMUNE</b>   | <b>TAUX 2024</b>                           | <b>PLAFOND<br/>INDICIAIRE</b>        | <b>NOMBRE DE JOURS<br/>MAXIMUM</b> |
|--|--|--------------------------------------|------------------------------------|
| <b>SUBVENTIONS POUR SEJOURS D'ENFANTS</b>  |  |                                      |                                    |
| Colonie de vacances :<br>a) Enfants de moins de 13 ans<br>b) Enfants de 13 à 18 ans  | a) 8.40 euros/jour<br>b) 12.70 euros/jour  | Indice brut 579<br>Indice majoré 494 | 45 jours / an                      |
| Centre de loisirs sans hébergement   | 6.06 euros/jour<br>3.06 euros/demi-journée | Indice brut 579<br>Indice majoré 494 |                                    |
| En centre familial de vacances et gîtes :<br>a) Pension complète<br>b) Autres formules   | a) 8.84 euros/jour<br>b) 8.40 euros/jour   | Indice brut 579<br>Indice majoré 494 | 45 jours / an                      |
| Séjours dans le cadre éducatif :<br>a) Forfait pour 21 jours ou plus<br>b) Pour les séjours d'une durée égale à 5 jours et inférieure à 21 jours | a) 87.05 euros<br>b) 4.14 euros / jour     |                                      |                                    |
| Séjours linguistiques :  | a) 8.40 euros/jour                         |                                      | 21 jours/an                        |



|   |  |                           |                                    |
|---|--|---------------------------|------------------------------------|
| a) enfants de moins de 13 ans<br>b) enfants de 13 à 18 ans  | b) 12.71 euros/jour  |                           |                                    |
| <b>ENFANTS HANDICAPES</b>   |  |                           |                                    |
| Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans  | 183.00 euros/mois  | Pas de plafond indiciaire | Jusqu'à ce que l'enfant ait 20 ans |
| Allocation pour les jeunes adultes handicapés poursuivant des études ou un apprentissage entre 20 et 27 ans | Versement mensuel au taux de 30% de la base mensuelle de calcul des prestations familiales |                           | Entre 20 et 27 ans                 |
| Séjours en centres de vacances spécialisés (sans limite d'âge) *  | 23.96 euros/jour   | Pas de plafond indiciaire | 45 jours                           |
| <b>AUTRES PRESTATIONS</b>   |  |                           |                                    |
| Remise de médailles d'honneur régionale, départementale et communale  | 22,87 euros  |                           |                                    |

A titre informatif, la Ville adhère également au CNAS et prend en charge l'adhésion individuelle des agents à l'amicale du personnel.

\*  
\* \*

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu la délibération n°11 du 15 juin 2023,

Considérant la circulaire TFPF2334860C du 1<sup>er</sup> février 2024, applicable aux agents de l'Etat relative aux taux 2023 des prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune,

Considérant l'avis du Comité Social Territorial du 27 juin 2024,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- 1- **D'ADOPTER** les nouveaux taux relatifs aux prestations d'action sociale tels qu'ils sont exposés dans la présente délibération ;
- 2- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget.

*Anne-Sophie GUILLEMOT présente le rapport.*

**Didier LECHIEN**

Y a-t-il des questions ? Pas d'abstention, pas d'opposition ? Il en est ainsi décidé. Je vous remercie.

**L'an deux mil vingt-quatre, le 11 juillet**

Sur convocation en date du 4 juillet 2024, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

**Membres en exercice** : 35

**ETAIENT PRESENTS** : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Didier DERU, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Joëlle LE GUIFFANT, Christine MASSART, Nathalie MALIDOR, Matthieu JOUINEAU, Lydie PATRY, Charles HOUZE, Odile MIEL-GIRESSE, Cécile PARIS, Dominique ORHANT, Anne-Sophie GUILLEMOT, David BRUNET, Maxime SACHET, Chantal BOULOUX, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Patrick CRENAULT, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Erwan BEAUDOUIN.

**ETAIENT EXCUSES** : Stéphanie MEAL (pouvoir à René DEGRENNE), Yannick HELLIO (pouvoir à Charles HOUZE), Françoise DESPRES (pouvoir à Didier LECHIEN), Guy BADOUAL (pouvoir à Nathalie MALIDOR), Christiane SOQUET (pouvoir à Laurence LE DU-BLAYO), Jérémie MENAR (pouvoir à Christelle BOUVIER), Stella CORBES (pouvoir à Soilihi ABOUDOU), Gérard de MELLON (sans pouvoir).

**VOTANTS** : 34

**SECRETAIRE** : Anne- Sophie GUILLEMOT

\*  
\* \*

**OBJET : CIMETIERE – Compte-rendu des délivrances et des reprises des concessions funéraires**

Rapporteur : Didier LECHIEN

L'art. L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales dispose que : « *Le maire peut [...], par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières* ».

Cette délégation a été accordée à M. le Maire par délibération du Conseil municipal en date du 26 mai 2020.

L'art. L2122-23 du CGCT fait obligation au maire de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal.

Vous trouverez ci-dessous la liste des délivrances et reprises des concessions dans les cimetières depuis avril 2024.

\*  
\* \*

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **PREND ACTE** du compte-rendu des délivrances et reprises des concessions dans les cimetières opérées depuis avril 2024.

## Didier LECHIEN

Je vous laisse en prendre connaissance. Il s'agit de prendre acte. Il n'y a pas de questions sur cette affaire.

| COMPTE RENDU C.M JUILLET 2024 |            |               |                                    |                      |        |                |
|-------------------------------|------------|---------------|------------------------------------|----------------------|--------|----------------|
| N° Arrêté                     | Date       | N° Concession | Emplacement                        | Cimetière            | Durée  | Objet          |
| 2024.602                      | 17/04/2024 | 11901         | Carré 06 - N°71                    | Champ Coquède        | 15 ans | Renouvellement |
| 2024.603                      | 17/04/2024 | 11902         | Carré 34 - N°20                    | Champ Coquède        | 15 ans | Renouvellement |
| 2024.604                      | 17/04/2024 | 11903         | Carré 28 - N°17                    | Champ Coquède        | 30 ans | Renouvellement |
| 2024.605                      | 17/04/2024 | 11904         | Carré 02 - N°34                    | Champ Coquède        | 15 ans | Renouvellement |
| 2024.606                      | 17/04/2024 | 11905         | Carré 10 - N°85                    | Champ Coquède        | 15 ans | Renouvellement |
| 2024.607                      | 17/04/2024 | 11906         | Columbarium 2 - N°58               | Champ Coquède        | 15 ans | Renouvellement |
| 2024.608                      | 17/04/2024 | 11907         | Bordure Est - N°11                 | Champ Coquède        | 15 ans | Renouvellement |
| 2024.609                      | 17/04/2024 | 11908         | Section 12 - N°41                  | Champ Coquède        | 50 ans | Achat          |
| 2024.610                      | 17/04/2024 | 11909         | Carré 31 - N°84                    | Champ Coquède        | 15 ans | Renouvellement |
| 2024.611                      | 17/04/2024 | 11910         | Carré 20 - N°109                   | Champ Coquède        | 15 ans | Renouvellement |
| 2024.612                      | 17/04/2024 | 11911         | Carré 32 - N°79                    | Champ Coquède        | 15 ans | Renouvellement |
| 2024.613                      | 17/04/2024 | 11912         | Carré 32 - N°41                    | Champ Coquède        | 15 ans | Renouvellement |
| 2024.614                      | 17/04/2024 | 11913         | Bordure Ouest-Face Carré 11 - N°10 | Champ Coquède        | 50 ans | Renouvellement |
| 2024.615                      | 17/04/2024 | 11914         | Carré 32 - N°12                    | Champ Coquède        | 30 ans | Renouvellement |
| 2024.616                      | 17/04/2024 | 11915         | Section 16 - N°07                  | Champ Coquède        | 15 ans | Achat          |
| 2024.617                      | 17/04/2024 | 11916         | Section 16 - N°06                  | Champ Coquède        | 30 ans | Achat          |
| 2024.618                      | 17/04/2024 | 11917         | Section 06 - N°02                  | Champ Coquède        | 15 ans | Renouvellement |
| 2024.629                      | 18/04/2024 | 11918         | Columbarium 2 - N°47               | Champ Coquède        | 15 ans | Achat          |
| 2024.630                      | 18/04/2024 | 11919         | Carré 08 - N°50                    | Champ Coquède        | 15 ans | Renouvellement |
| 2024.631                      | 18/04/2024 | 11920         | Section 16 - N°08                  | Champ Coquède        | 15 ans | Achat          |
| 2024.632                      | 18/04/2024 | 11921         | Carré 15 - N°17                    | Champ Coquède        | 15 ans | Achat          |
| 2024.664                      | 25/04/2024 | 11922         | Bordure Est - Face Carré 12 - N°24 | Champ Coquède        | 15 ans | Renouvellement |
| 2024.807                      | 21/05/2024 | 11923         | Carré 25 - N°36                    | Champ Coquède        | 50 ans | Renouvellement |
| 2024.808                      | 21/05/2024 | 11924         | Carré 06 - N°25                    | Champ Coquède        | 15 ans | Renouvellement |
| 2024.809                      | 21/05/2024 | 11925         | Carré 17 - N°56                    | Champ Coquède        | 15 ans | Renouvellement |
| 2024.810                      | 21/05/2024 | 11926         | Carré 34 - N°70                    | Champ Coquède        | 15 ans | Renouvellement |
| 2024.811                      | 21/05/2024 | 11927         | Carré 30 - N°145                   | Champ Coquède        | 30 ans | Renouvellement |
| 2024.812                      | 21/05/2024 | 11928         | Partie 4-Allée N°03                | ré des Jacobins-Léhu | 30 ans | Achat          |
| 2024.813                      | 21/05/2024 | 11929         | Bordure Est - N°19                 | Champ Coquède        | 50 ans | Renouvellement |
| 2024.814                      | 21/05/2024 | 11930         | Carré 15 - N°64                    | Champ Coquède        | 15 ans | Achat          |
| 2024.947                      | 04/06/2024 | 11931         | Section 02 - N°89                  | Champ Coquède        | 15 ans | Renouvellement |
| 2024.948                      | 04/06/2024 | 11932         | Carré 15 - N°44                    | Champ Coquède        | 15 ans | Renouvellement |
| 2024.949                      | 04/06/2024 | 11933         | Section 16 - N°10                  | Champ Coquède        | 15 ans | Achat          |
| 2024.950                      | 04/06/2024 | 11934         | Carré 5 - N°63                     | Champ Coquède        | 15 ans | Renouvellement |
| 2024.951                      | 04/06/2024 | 11935         | Carré 13 - N°48                    | Champ Coquède        | 15 ans | Renouvellement |
| 2024.952                      | 04/06/2024 | 11936         | Carré 17 - N°63                    | Champ Coquède        | 30 ans | Renouvellement |
| 2024.953                      | 04/06/2024 | 11937         | Carré 17 - N°177                   | Champ Coquède        | 15 ans | Renouvellement |
| 2024.954                      | 04/06/2024 | 11938         | Bordure Midi - Face Carré 10 - N°3 | Champ Coquède        | 50 ans | Achat          |

## Affaire n°20

### L'an deux mil vingt-quatre, le 11 juillet

Sur convocation en date du 4 juillet 2024, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil - Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

**Membres en exercice** : 35

**ETAIENT PRESENTS** : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Laurence

LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Didier DERU, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Joëlle LE GUIFFANT, Christine MASSART, Nathalie MALIDOR, Matthieu JOUNEAU, Lydie PATRY, Charles HOUZE, Odile MIEL-GIRESSE, Cécile PARIS, Dominique ORHANT, Anne-Sophie GUILLEMOT, David BRUNET, Maxime SACHET, Chantal BOULOUX, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Patrick CRENAULT, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Erwan BEAUDOUIN.

**ETAIENT EXCUSES** : Stéphanie MEAL (pouvoir à René DEGRENNE), Yannick HELLIO (pouvoir à Charles HOUZE), Françoise DESPRES (pouvoir à Didier LECHIEN), Guy BADOUAL (pouvoir à Nathalie MALIDOR), Christiane SOQUET (pouvoir à Laurence LE DU-BLAYO), Jérémie MENAR (pouvoir à Christelle BOUVIER), Stella CORBES (pouvoir à Soilihi ABOUDOU), Gérard de MELLON (sans pouvoir).

**VOTANTS** : 34

**SECRETAIRE** : Anne- Sophie GUILLEMOT

\*  
\* \*

### **PREVENTION DES RISQUES – Plan Communal de Sauvegarde (PCS) – Modification du Comité de Pilotage**

Rapporteur : Didier LECHIEN

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été initié en 2018 par le service Affaires générales.

Un comité de pilotage et des comités techniques ont été réunis pour amorcer la démarche, arbitrer l'organisation de ce PCS et définir les éléments le constituant.

La procédure qui avait été suspendue pendant plusieurs mois a été transmise en juillet 2023 au service des Affaires juridiques - prévention des risques.

L'organisation proposée et les données collectées en 2018 et 2019 ont été actualisées et complétées.

En cohérence avec sa désignation comme correspondant incendie et secours de la Ville de Dinan, Yannick HELLIO, adjoint en charge de la voirie, des bâtiments et de la propreté urbaine, est amené à travailler de façon régulière sur l'actualisation du Plan Communal de Sauvegarde, en lieu et place de Christine MASSART, adjointe en charge de la prévention et du CLSPD, qui en assumait jusqu'à présent le pilotage dans le cadre du comité qui lui est dédié.

Ce dernier est actuellement composé des élus suivants : Christine MASSART, Bernard LAGREE, Laurence LE DU-BLAYO, Françoise DESPRES, Clémence ESSEVAZ-ROULET.

\*  
\* \*

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** de modifier la composition du comité de pilotage en substituant Yannick HELLIO à Christine MASSART.

*Didier LECHIEN présente le rapport.*

**Didier LECHIEN**

Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ? Il en est ainsi décidé. Je vous remercie.

**Affaire n°21**

---

**L'an deux mil vingt-quatre, le 11 juillet**

Sur convocation en date du 4 juillet 2024, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

**Membres en exercice** : 35

**ETAIENT PRESENTS** : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Didier DERU, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Joëlle LE GUIFFANT, Christine MASSART, Nathalie MALIDOR, Matthieu JOUNEAU, Lydie PATRY, Charles HOUZE, Odile MIEL-GIRESSE, Cécile PARIS, Dominique ORHANT, Anne-Sophie GUILLEMOT, David BRUNET, Maxime SACHET, Chantal BOULOUX, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Patrick CRENAULT, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Erwan BEAUDOUIN.

**ETAIENT EXCUSES** : Stéphanie MEAL (pouvoir à René DEGRENNE), Yannick HELLIO (pouvoir à Charles HOUZE), Françoise DESPRES (pouvoir à Didier LECHIEN), Guy BADOUAL (pouvoir à Nathalie MALIDOR), Christiane SOQUET (pouvoir à Laurence LE DU-BLAYO), Jérémie MENAR (pouvoir à Christelle BOUVIER), Stella CORBES (pouvoir à Soilihi ABOUDOU), Gérard de MELLON (sans pouvoir).

**VOTANTS** : 34

**SECRETAIRE** : Anne- Sophie GUILLEMOT

\*  
\* \*

**CONSEIL MUNICIPAL – Compte-rendu des décisions prises par le maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal**

Rapporteur : Didier LECHIEN

Par délibération du 26 mai 2020, le Conseil municipal a donné délégation à M. le Maire pour exercer, en son nom, certaines attributions relevant de sa compétence dans le cadre de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Le maire doit rendre compte de ces décisions en séance du Conseil municipal.

\*  
\* \*

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu les délégations accordées à M. le Maire par délibération du Conseil municipal en date du 26 mai 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Vous trouverez, ci-dessous, les décisions prises par M. le Maire depuis mai 2024.

| <b>DECISIONS DU MAIRE</b> |             |   |
|---------------------------|-------------|---|
| <b>Numéro</b>             | <b>Date</b> | <b>Objet</b>  |
| 2024/08                   | 28/05/2024  | Tarifs municipaux n°4 - Mise à jour                     |
| 2024/09                   | 04/06/2024  | Ouverture ligne trésorerie Caisse d'Epargne 1 200 000 € |

\*  
\* \*

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **PREND ACTE** des décisions prises par M. le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal.

*Didier LECHIEN présente le rapport.*

**Didier LECHIEN**

Pas de questions ? Je vous remercie.

Nous avons épuisé l'ordre du jour. Je vous donne rendez-vous samedi soir pour le feu d'artifice qui sera tiré, si les conditions climatiques le permettent, à 23h au port et dimanche matin à 11h pour la fête nationale et le défilé traditionnel des sapeurs-pompiers.  
Je vous souhaite une bonne soirée et de bonnes vacances.